

Parti conservateur du Canada

ÉNONCÉ DE POLITIQUE



**Tel que modifié par les délégués au
Congrès national
le 25 août 2018**

**Tel que colligé par le comité national de la Constitution
et approuvé par l'Exécutif national.**

Principes fondateurs

Le cadre constitutionnel et les politiques fondamentales du Parti conservateur du Canada seront dirigés par les principes suivants :

- L'équilibre entre la responsabilité fiscale, les politiques sociales progressistes et les responsabilités et droits individuels.
- La création d'une coalition nationale dont les membres partagent des principes et des valeurs et reflétant la diversité socio-économique, culturelle et régionale du Canada.
- Le développement de cette coalition, faisant place aux différences et au respect des traditions, tout en reconnaissant le concept que la force du Canada n'a d'égale que la somme de ses parties.
- Le Parti conservateur du Canada fonctionnera d'une manière responsable et rendra compte à ses membres.
- La croyance à un Canada souverain et uni dont le gouvernement obéit à la Constitution canadienne, à la suprématie des institutions parlementaires démocratiques et à la primauté du droit.
- La croyance à l'égalité de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.
- La croyance aux libertés individuelles, notamment la liberté d'expression, de culte et d'assemblée.
- La croyance à la monarchie constitutionnelle, aux institutions parlementaires et au processus démocratique.
- La conviction que c'est dans le cadre d'un système parlementaire fédéral que la diversité de notre pays trouve sa meilleure expression, et qu'il est souhaitable d'établir des administrations provinciales et territoriales fortes.
- La croyance à l'égalité du statut de la langue française et de la langue anglaise, de même qu'aux droits et privilèges égaux qu'elles confèrent au chapitre de leur utilisation dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.
- La conviction que le meilleur moyen de garantir la prospérité et le bien-être des Canadiens et Canadiennes est de donner à chacun :
 - La liberté de défendre ses intérêts légitimes propres et éclairés dans une économie concurrentielle;
 - La possibilité de jouir, dans la mesure du possible, des fruits de son travail; et
 - Le droit à la propriété.
- La conviction qu'un gouvernement responsable doit respecter les règles d'une gestion fiscale prudente et se limiter aux responsabilités qui ne peuvent raisonnablement être cédées par l'individu à autrui.

- La conviction qu'il revient aux individus de subvenir à leurs propres besoins, à ceux de leur famille et à ceux des personnes à leur charge, tout en reconnaissant que le gouvernement doit être présent pour les citoyens qui font appel à son aide et à sa compassion.
 - La conviction que le Canada, en tant que pays, de même que son gouvernement, doit avoir pour objectif, grâce à un leadership réfléchi et prudent, de créer un climat favorable à la récompense de l'initiative individuelle, à la poursuite de l'excellence, à la sécurité et à la protection de la vie privée, et à la prospérité découlant d'une économie de libre marché concurrentielle.
 - La croyance que le Canada devrait maintenir son solide patrimoine de défense nationale, soutenant une force correctement armée, honorant ceux qui servent et faisant la promotion de notre histoire et de nos traditions.
 - La conviction que la qualité de l'environnement fait partie intégrante de notre patrimoine et doit être protégée par chaque génération pour la prochaine.
 - La croyance à un Canada conscient de ses obligations en tant que membre de la communauté internationale.
 - La croyance que la juridiction canadienne va au-delà des côtes pour inclure les régions reconnues au palier international que sont les eaux territoriales, la zone exclusivement économique (ZEE) et le plateau continental.
 - La conviction qu'un gouvernement bon et responsable tient compte des besoins de la population qu'il représente et que ses représentants, en tout temps, observent les règles d'éthique et se comportent avec intégrité, honnêteté et dans le meilleur intérêt de tous.
 - La croyance que tous les Canadiens et Canadiennes devraient avoir un accès raisonnable à des soins de santé de qualité, peu importe leur capacité de payer.
 - La croyance que le meilleur potentiel pour atteindre les objectifs économiques et sociaux repose sur un régime commercial mondial ouvert et équitable.
 - Une croyance dans la valeur et la dignité de toute vie humaine.
-

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| A) RÔLE DU GOUVERNEMENT | 1 |
| 1. Rôle du gouvernement..... | 1 |
| B) RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT..... | 2 |
| 2. Responsabilité ministérielle..... | 2 |
| 3. Excellence dans la fonction publique..... | 2 |
| 4. Saine gestion financière..... | 2 |
| 5. Chevauchements et gaspillage au gouvernement..... | 3 |
| C) RÉFORME DÉMOCRATIQUE..... | 4 |
| 6. Hauts fonctionnaires du Parlement..... | 4 |
| 7. Vote libre..... | 4 |
| 8. Nomination des juges à la Cour suprême..... | 4 |
| 9. Réforme du Sénat..... | 4 |
| 10. Réforme électorale..... | 4 |
| 11. Indépendance de l'appareil judiciaire..... | 5 |
| 12. Parlement, tribunaux et Charte..... | 5 |
| 13. Droits de propriété..... | 5 |
| 14. Droits des travailleurs..... | 5 |
| 15. Liberté d'expression..... | 6 |
| D) FÉDÉRALISME D'OUVERTURE..... | 7 |
| 16. Fédéralisme..... | 7 |
| 17. Réforme de la Fédération..... | 7 |
| 18. Déséquilibre fiscal..... | 7 |
| E) POLITIQUE FINANCIÈRE..... | 8 |
| 19. Loi sur l'équilibre budgétaire..... | 8 |
| 20. Remboursement de la dette..... | 8 |
| 21. Simplification du code fiscal..... | 8 |
| 22. Allègement fiscal..... | 8 |
| 23. Soutien aux familles..... | 9 |
| 24. Contrôle des dépenses..... | 9 |
| 25. Péréquation..... | 10 |
| 26. Politique monétaire..... | 10 |
| 27. Pensions..... | 10 |
| 28. Taxe sur le carbone..... | 10 |
| 29. Rapport d'impôts unique..... | 10 |
| F) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... | 11 |
| 30. Principes économiques..... | 11 |
| 31. Développement industriel..... | 11 |
| 32. Science, recherche et développement..... | 12 |
| 33. Restrictions sur la propriété étrangère..... | 12 |
| 34. Infrastructure..... | 13 |

| | |
|---|-----------|
| 35. Institutions financières..... | 13 |
| 36. Organisme national de réglementation des valeurs mobilières..... | 13 |
| 37. Développement régional..... | 13 |
| 38. Propriété intellectuelle – Loi relative aux brevets..... | 13 |
| 39. Loi sur le droit d’auteur..... | 14 |
| 40. Développement du Nord canadien..... | 14 |
| 41. Souveraineté dans l’Arctique..... | 14 |
| 42. Cadre stratégique énergétique à long terme..... | 15 |
| 43. Mines..... | 15 |
| 44. Cadre stratégique énergétique à long terme..... | 16 |
| 45. ABC de la concurrence..... | 16 |
| G) COMMERCE..... | 17 |
| 46. Commerce international..... | 17 |
| 47. Commerce interprovincial..... | 17 |
| 48. Commerce interprovincial de l’alcool..... | 18 |
| H) TRANSPORTS..... | 19 |
| 49. Principes sur les transports..... | 19 |
| 50. Transport aérien..... | 19 |
| 51. Transport terrestre..... | 19 |
| 52. Augmenter le choix des Canadiens en matière de transport aérien..... | 20 |
| I) ENVIRONNEMENT..... | 21 |
| 53. Principes environnementaux..... | 21 |
| 54. Air pur et réduction du smog..... | 21 |
| 55. Énergie de remplacement et combustibles de transition..... | 21 |
| 56. Sites contaminés..... | 22 |
| 57. Exploitation des ressources extracôtières..... | 22 |
| 58. Eau – Grands Lacs..... | 22 |
| 59. Déversement illégal d’hydrocarbures..... | 23 |
| 60. Cartographie des aquifères..... | 23 |
| 61. Espèces aquatiques envahissantes..... | 23 |
| J) SANTÉ..... | 25 |
| 62. Soins de santé..... | 25 |
| 63. Vérification de l’assurance-maladie..... | 25 |
| 64. Promotion du bien-être..... | 25 |
| 65. Protection des travailleurs à risque..... | 25 |
| 66. Recherche, développement et innovation dans les sciences de la santé..... | 26 |
| 67. Produits pharmaceutiques..... | 26 |
| 68. Produits de santé naturels..... | 26 |
| 69. Procréation assistée et recherche connexe..... | 26 |
| 70. Loi sur l’avortement..... | 27 |
| 71. Euthanasie..... | 27 |
| 72. Santé mentale..... | 27 |
| 73. Santé maternelle..... | 27 |
| K) POLITIQUE SOCIALE..... | 28 |
| 74. Principes sociaux..... | 28 |

| | |
|--|-----------|
| 75. Éducation postsecondaire..... | 28 |
| 76. Prêts étudiants | 28 |
| 77. Assurance-emploi..... | 29 |
| 78. Famille | 29 |
| 79. Garde partagée | 29 |
| 80. Garde d'enfants..... | 29 |
| 81. Femmes..... | 30 |
| 82. Personnes âgées..... | 30 |
| 83. Épargne-retraite..... | 31 |
| 84. Logement et sans-abri..... | 31 |
| 85. Loi nationale sur l'invalidité..... | 32 |
| 86. Appels téléphoniques harassants..... | 32 |
| 87. Organisations confessionnelles..... | 32 |
| 88. Test des valeurs du gouvernement..... | 32 |
| 89. Discours force..... | 32 |
| L) AFFAIRES AUTOCHTONES..... | 33 |
| 90. Principes sur les affaires autochtones | 33 |
| 91. Cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones | 33 |
| 92. Affaires autochtones..... | 33 |
| 93. Transparence dans les affaires autochtones | 34 |
| 94. Respect du cadre constitutionnel canadien | 34 |
| 95. Cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale | 34 |
| 96. Règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral..... | 35 |
| 97. Vérification des résultats des affaires autochtones | 35 |
| 98. Droit foncier des Premières Nations..... | 35 |
| 99. Biens matrimoniaux des Premières Nations..... | 35 |
| 100. Choix en matière d'éducation pour les Premières Nations..... | 35 |
| M) JUSTICE PÉNALE | 36 |
| 101. Principes de justice..... | 36 |
| 102. Contrevenants dangereux..... | 36 |
| 103. Registre des prédateurs sexuels..... | 36 |
| 104. Protection des femmes enceintes..... | 37 |
| 105. Imposition des peines..... | 37 |
| 106. Armes à feu..... | 37 |
| 107. Crime organisé | 38 |
| 108. Jeunes contrevenants..... | 38 |
| 109. Violence familiale..... | 39 |
| 110. Protection de l'enfance..... | 39 |
| 111. Registre des personnes disparues..... | 39 |
| 112. Exploitation sexuelle au Canada | 39 |
| 113. Charte des droits des victimes..... | 39 |
| 114. Tribunaux relatifs aux convictions culturelles et religieuses | 40 |
| 115. Marijuana | 40 |
| 116. Crime en milieu rural..... | 40 |

| | |
|--|-----------|
| N) COMMUNICATIONS..... | 41 |
| 117. Système canadien de radiodiffusion..... | 41 |
| 118. Industrie canadienne de la production..... | 41 |
| 119. Internet... .. | 41 |
| O) CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ DU CANADA..... | 42 |
| 120. Principes sur la diversité | 42 |
| 121. Multiculturalisme..... | 42 |
| 122. Langues officielles..... | 42 |
| P) CULTURE ET PATRIMOINE CANADIENS | 43 |
| 123. Principes sur le patrimoine..... | 43 |
| 124. Arts et culture..... | 43 |
| 125. Sport amateur..... | 43 |
| Q) CANADA RURAL..... | 44 |
| 126. Principes ruraux..... | 44 |
| R) AGRICULTURE..... | 45 |
| 127. Principes agricoles..... | 45 |
| 128. Accords commerciaux agricoles | 46 |
| 129. Commission canadienne du blé..... | 46 |
| 130. Gestion de l'offre | 46 |
| S) PÊCHES | 47 |
| 131. Pêches..... | 47 |
| 132. Océans et côtes..... | 47 |
| 133. Transport maritime... .. | 48 |
| 134. Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce | 48 |
| 135. Recherche marine scientifique..... | 48 |
| 136. Navires abandonnés | 49 |
| T) IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS | 50 |
| 137. Principes sur l'immigration..... | 50 |
| 138. Soutien à l'établissement..... | 50 |
| 139. Immigration de travailleurs temporaires..... | 51 |
| 140. Demandes, permis et frais d'établissement..... | 51 |
| 141. Reconnaissance des titres de compétences étrangers..... | 52 |
| 142. Détermination du statut de réfugié | 52 |
| 143. Citoyenneté par la naissance | 53 |
| U) AFFAIRES ÉTRANGÈRES..... | 54 |
| 144. Passage de clandestins... .. | 54 |
| 145. Principes sur les affaires étrangères | 54 |
| 146. Aide étrangère – Aide publique au développement..... | 54 |
| 147. Rôle du Parlement dans les affaires étrangères..... | 55 |
| 148. Traités internationaux..... | 55 |
| 149. Entente sur les tiers pays surs | 55 |
| 150. Ambassade Canadienne a Jérusalem..... | 55 |
| 151. Rétablir le Bureau de la liberté de religion..... | 56 |
| 152. Traité CANZUK..... | 56 |

| | |
|---|-----------|
| V) DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ..... | 56 |
| 153. Stratégie de défense « Le Canada d’abord »..... | 56 |
| 154. Anciens combattants | 56 |
| 155. Sécurité | 57 |
| 156. Réservistes militaires..... | 58 |
| 157. Simplification de l’approvisionnement de défense..... | 58 |
| 158. Devoir diligence | 58 |
| 159. Soins et réhabilitation de membres des Forces armées canadiennes blesses | 58 |
| 160. Défense Nationale de Sécurité..... | 59 |
| W) UNE DÉMOCRATIE FORTE – | |
| ÉLABORATION CONTINUE DES POLITIQUES..... | 60 |
| 161. Principes sur l’élaboration des politiques..... | 60 |

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

A) RÔLE DU GOUVERNEMENT

1. Rôle du gouvernement

Le Parti conservateur croit que le rôle du gouvernement est de :

- i) protéger la vie et les biens de ses citoyens ;
- ii) veiller à l'égalité des chances ;
- iii) favoriser un environnement au sein duquel les individus et l'initiative personnelle peuvent prospérer ;
- iv) garantir la sécurité de nos frontières et la sécurité des citoyens, au pays et à l'étranger ;
- v) offrir aux Canadiens les services qui ne peuvent pas être offerts de manière plus efficiente et efficace par des particuliers ou par le secteur privé ;
- vi) entretenir et améliorer l'infrastructure nationale.

B) RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

2. Responsabilité ministérielle

La responsabilité ministérielle devant le Parlement représente l'un des éléments fondamentaux du gouvernement parlementaire. Le Parti conservateur est déterminé à appliquer les principes de la responsabilité du gouvernement. Nous pensons que les ministres devraient continuer à avoir un pouvoir et à être tenus responsables des politiques qu'ils élaborent et des mesures administratives qui sont prises par leurs ministères.

3. Excellence dans la fonction publique

Le Parti conservateur croit que tous les Canadiens méritent une fonction publique professionnelle qui est efficiente, efficace et indépendante. Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait tirer profit de la législation sur la protection en cas de dénonciation pour assurer que ceux qui dévoilent des affaires de corruption et des actes répréhensibles sont à l'abri de représailles. Nous continuons à soutenir toute mesure qui améliore l'efficacité et la responsabilité de la fonction publique.

Nous croyons que les avantages sociaux et les pensions de la fonction publique devraient être comparables à ceux offerts à des employés similaires dans le secteur privé, et dans la mesure où ils ne le sont pas, devraient être rendus comparables aux avantages sociaux et aux pensions du secteur privé dans le cadre de la négociation des futurs contrats.

4. Saine gestion financière

Le Parti conservateur croit :

- i. que le gouvernement devrait poursuivre le travail pour renforcer les fonctions de vérification interne et de contrôle du gouvernement, assurant que l'application des programmes correspond à l'objet de ces derniers, que les dépenses sont mesurées par rapport aux objectifs visés, et que les dépassements de coûts sont immédiatement portés à l'attention du Parlement ;
- ii. au rôle de vérificateur du Conseil du Trésor ;
- iii. que le vérificateur général devrait pouvoir présenter ses rapports au greffier de la Chambre des communes quand le Parlement ne siège pas, et que ces rapports devraient être rendus publics par le Président de la Chambre ;
- iv. que le gouvernement devrait assurer la transparence, l'exactitude et la confiance à l'égard des finances publiques en autorisant le vérificateur général à examiner tous les documents rattachés à l'État, y compris ceux de l'ensemble des organismes gouvernementaux, des sociétés d'État, de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada et des fondations.

5. Chevauchements et gaspillage au gouvernement

Le Parti conservateur croit que le gouvernement fédéral devrait établir un processus détaillé pour rationaliser les services gouvernementaux et éliminer le gaspillage, les chevauchements et les doubles emplois inutiles entre les paliers de gouvernement et au sein des ministères du gouvernement fédéral et entre eux.

Un gouvernement conservateur entreprendra un examen régulier de tous les programmes de dépenses du gouvernement et éliminera ceux dont les objectifs ne sont plus valides ou ont déjà été atteints, ou ceux dont les objectifs ne sont pas conformes aux objectifs du gouvernement.

C) RÉFORME DÉMOCRATIQUE

6. Hauts fonctionnaires du Parlement

Le Parti conservateur croit que les hauts fonctionnaires comme le vérificateur général, le directeur général des élections, le contrôleur général, le commissaire à l'éthique, le commissaire à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée devraient être nommés par le Parlement et rendre compte à celui-ci.

7. Vote libre

Le Parti conservateur croit au rétablissement de la responsabilité démocratique à la Chambre des communes en permettant le vote libre.

Tous les votes devraient être libres, sauf les votes portant sur le Budget, le Budget principal des dépenses et les principales initiatives gouvernementales.

En ce qui concerne les votes sur des questions d'ordre moral, telles que l'avortement, la définition du mariage et l'euthanasie, le Parti reconnaît que ses membres ont des convictions personnelles profondes qui peuvent diverger, et le droit des députés d'adopter des positions en consultation avec leurs électeurs et de voter librement.

8. Nomination des juges à la Cour suprême

Le Parti conservateur croit que les nominations à la Cour suprême du Canada devraient être ratifiées par un vote libre au Parlement, après avoir été autorisées par le Comité de la justice de la Chambre des communes.

9. Réforme du Sénat

Le Parti conservateur est en faveur de l'élection des sénateurs.

Le Parti conservateur croit à un Sénat égal, afin de remédier à la répartition inégale de la population canadienne et d'assurer un équilibre qui protège les intérêts régionaux.

Nous croyons que si les citoyens d'une province ou d'un territoire, par un vote démocratique, choisissent des personnes qualifiées pour être nommées au Sénat, le gouvernement devrait maintenir la pratique de combler toute vacance au Sénat pour cette province ou ce territoire en choisissant parmi ces personnes élues.

10. Réforme électorale

Le Parti conservateur croit que la discussion sur des changements éventuels au système électoral est utile dans une démocratie saine.

En examinant les options de réforme électorale, nous croyons que le gouvernement ne devrait pas appuyer un nouveau système électoral qui affaiblira le lien entre les députés et leurs électeurs, qui créera de

grandes circonscriptions impossibles à gérer, ou qui renforcera le contrôle de l'appareil du parti au détriment des députés.

Un référendum national doit être tenu avant la mise en application de toute proposition de réforme électorale.

Les partis politiques fédéraux ne devraient recevoir pour tout financement public que ce qui est prévu actuellement dans la *Loi électorale du Canada*.

Les dépenses par des tiers pour des publicités politiquement motivées pendant les périodes électorales, incluant par des syndicats ou d'autres organisations ouvrières représentant des employés(es) du secteur public, devraient être strictement limitées.

11. Indépendance de l'appareil judiciaire

Le Parti conservateur croit qu'un appareil judiciaire indépendant est une protection essentielle à la liberté des Canadiens contre l'exercice d'un pouvoir arbitraire par l'État.

12. Parlement, tribunaux et Charte

Le Parti conservateur croit que le Parlement, et non pas les tribunaux, l'organe législatif du Canada.

Nous sommes en faveur de la formation d'un Comité d'examen judiciaire parlementaire chargé de répondre aux décisions des tribunaux, lesquelles, de l'avis du Parlement, devraient être assujetties à la loi.

Nous réaffirmons la légitimité de la totalité de la *Charte des droits et libertés*, y compris l'article 33 (disposition de dérogation).

Nous sommes en faveur d'une législation retirant le pouvoir de la Commission canadienne des droits de la personne et du Tribunal canadien des droits de la personne de réglementer, de recevoir, d'enquêter sur ou de juger les plaintes relatives à l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

13. Droits de propriété

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait demander l'accord des provinces afin de modifier la Constitution pour y inclure ces droits, et pour garantir que personne ne doit se voir privé de ces droits sans l'application régulière de la loi et une indemnisation complète, juste et opportune.

Nous croyons que le gouvernement devrait adopter une loi assurant qu'une indemnisation complète, juste et opportune est versée à toutes les personnes qui se voient privées de leurs droits de propriété ou personnels en raison d'une initiative, d'une politique, d'un processus, d'une réglementation ou d'une loi du gouvernement fédéral.

14. Droits des travailleurs

Le Parti conservateur du Canada :

- v. soutient le droit des travailleurs de s'organiser de façon démocratique, de négocier des conventions collectives et de pacifiquement retirer et refuser des services tout en :
 - a. respectant la loi,
 - b. respectant le droit des autres travailleurs, sans pénalité, de ne pas participer s'ils le souhaitent, et

-
- c. respectant la propriété privée ;
- vi. Croit que le gouvernement devrait collaborer avec les syndicats et les employeurs dans les domaines de compétences fédérales afin de développer des mécanismes de règlements des conflits et d'encourager leur utilisation dans le but d'éviter ou de minimiser l'interruption des services aux Canadiens ;
- vii. Soutient le droit des travailleurs syndiqués de tenir un vote secret en cas de grève ou à toute élection syndicale ;
- viii. Soutient une loi sur le droit au travail permettant l'affiliation syndicale optionnelle, ce qui comprend les syndicats étudiants ;
- ix. Soutient l'exigence selon laquelle les syndicats sont sujets à des rapports financiers annuels exhaustifs et transparents tant qu'ils ont le statut d'organisations sans but lucratif et reçoivent un soutien public par la déduction fiscale des cotisations syndicales ;
- x. Croit que le gouvernement fédéral doit assurer que les membres de syndicats sous juridiction fédérale contrôlent l'utilisation des fonds recueillis sous la forme de cotisations obligatoires. Le gouvernement fédéral devrait légiférer sur les points suivants :
- a. Les syndicats de la fonction publique fédérale et les syndicats des industries réglementées par le fédéral doivent préciser en détail à leurs membres, tous les ans, la part du budget allouée à des dons politiques, à des dons à des organisations médiatiques, et à du militantisme et des campagnes politiques ;
 - b. Les syndicats de la fonction publique fédérale et les syndicats des industries réglementées par le fédéral doivent permettre aux membres de refuser de verser la part de leurs cotisations servant les activités susmentionnées.
- xi. croit que l'affiliation syndicale obligatoire et les contributions financières comme condition d'emploi limitent la liberté économique des Canadiens et freinent la croissance économique.

15. Liberté d'expression

Le Parti conservateur reconnaît qu'un dialogue ouvert est vital pour la résolution de conflits. Pour cette raison, le Parti conservateur soutient la liberté d'expression pour tous les Canadiens. Le Parti conservateur va promouvoir des politiques et des lois pour protéger la liberté de parole et d'expression au Canada.

D) FÉDÉRALISME D'OUVERTURE

16. Fédéralisme

Le Parti conservateur est en faveur du rétablissement de l'équilibre constitutionnel entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Nous respectons le principe du fédéralisme et la notion de provinces fortes au sein du Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces afin d'améliorer la vie des Canadiens, tout en respectant le partage des pouvoirs et des responsabilités précisé dans la Constitution du Canada.

Nous croyons que l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de compétences provinciales devrait être limité, et que les provinces devraient être autorisées à avoir recours au refus de participer, avec une pleine indemnisation, si elles veulent se retirer d'un programme fédéral nouveau ou modifié, dans des domaines de compétences partagées ou exclusivement provinciales.

17. Réforme de la Fédération

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait envisager de réformer le fédéralisme canadien, en tenant compte de :

- xii. la nécessité de consolider la position du Québec au sein de la fédération canadienne, car la province n'a pas accepté la *Loi constitutionnelle, 1982* ;
- xiii. la nécessité de remédier au sentiment d'aliénation des citoyens de l'Ouest ; et
- xiv. l'importance de créer un partenariat à long terme avec les Peuples autochtones.

Nous croyons que le nouveau Conseil de la fédération est une innovation importante dans les relations intergouvernementales au Canada, et qu'il pourrait améliorer la collaboration entre les gouvernements tout en respectant la diversité régionale et la flexibilité au sein de la fédération. Nous soutenons les activités du Conseil de la fédération et encouragerons l'élaboration de meilleures méthodes de partage de l'information entre les provinces.

18. Déséquilibre fiscal

Le Parti conservateur croit que l'équilibre fiscal, créé par le Budget 2007, doit être maintenu.

E) POLITIQUE FINANCIÈRE

19. Loi sur l'équilibre budgétaire

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait adopter une loi sur l'équilibre budgétaire, prévoyant des dépassements en cas d'urgence nationale ou dans d'autres circonstances définies et vraisemblablement rares.

20. Remboursement de la dette

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait continuer à rembourser la dette nationale, réduisant ainsi le paiement d'intérêts sur la dette, qui représente le plus important engagement budgétaire fédéral.

Nous sommes en faveur de l'adoption d'un plan de remboursement de la dette selon lequel la majeure partie de l'excédent budgétaire sera allouée au remboursement de la dette afin d'atteindre un ratio dette-PIB à la baisse.

21. Simplification du code fiscal

Le Parti conservateur soutient une *Loi de l'impôt sur le revenu* simplifiée et compréhensible. Pour parvenir à une Loi de l'impôt sur les revenus simple et compréhensible pour tous les Canadiens, nous sommes en faveur d'un examen indépendant approfondi, impartial, de la Loi de l'impôt sur les revenus et du cadre financier du Canada.

Le Canada a besoin d'un régime fiscal pour le vingt-et-unième siècle, un régime qui réduise les coûts de conformité et qui augmente la transparence tout en faisant la promotion de la croissance, de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois.

22. Allègement fiscal

Le Parti conservateur est en faveur d'un allègement fiscal général à la fois immédiat et à long terme. La réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers est une priorité pour le Parti conservateur, parce qu'elle augmente le salaire net et le niveau de vie de tous les Canadiens.

Nous encourageons le gouvernement à poursuivre la réduction de l'imposition des sociétés. La réduction de l'imposition des sociétés encourage les entreprises étrangères et canadiennes à investir au Canada, ce qui se traduit par des emplois plus nombreux et mieux rétribués pour les travailleurs canadiens. Une réduction de l'imposition des sociétés entraîne aussi plus d'emplois et de meilleurs rendements pour les participants aux régimes de retraite et les détenteurs de REER, de fonds communs de placement et de placements en actions ordinaires.

Nous croyons que le gouvernement devrait réduire l'impôt sur les gains en capital et éliminer l'impôt sur les gains en capital réinvestis. La réduction de l'impôt sur les gains en capital encourage l'épargne et l'investissement, ce qui signifie plus de capital pour les entreprises canadiennes, plus d'emplois pour les travailleurs canadiens et de meilleurs rendements pour les investisseurs canadiens. Voilà pourquoi nous soutenons de nouvelles mesures, notamment l'augmentation de l'exonération à vie des gains en capital pour les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs, les exploitants de lots boisés et les pêcheurs.

Nous croyons que les cotisations sociales ne devraient pas être supérieures au montant requis pour financer adéquatement le régime d'assurance-emploi, car des cotisations sociales inutilement élevées sont une taxe sur la création d'emplois. La réduction des cotisations sociales stimule l'embauche et l'expansion des entreprises.

Le régime fiscal canadien doit être fondé sur l'équité. Nous encourageons le gouvernement à continuer à éliminer les échappatoires comme le recours aux paradis fiscaux, qui minent l'assiette fiscale canadienne et permettent aux sociétés d'éviter de payer de l'impôt au Canada. Le Parti conservateur appuie le concept selon lequel toute forme d'imposition doit être juste et raisonnable. Le gouvernement devrait travailler à éliminer les cas de taxation d'une taxe.

Nous encourageons le Parti conservateur à adopter un régime fiscal moins progressif en réduisant le nombre de tranches de l'imposition du revenu.

23. Soutien aux familles

Le Parti conservateur reconnaît qu'il faut soutenir les familles et les enfants. Nous croyons qu'il faut freiner la baisse du taux de natalité au Canada en réduisant les obstacles imposés à ceux qui veulent fonder une famille, assurant ainsi le bien-être et la durabilité à long terme de nos communautés.

Nous sommes en faveur de l'équité fiscale pour les familles par l'élimination des inégalités entre les familles à un et deux revenus, et par une déduction pour les enfants à charge.

Nous sommes en faveur de l'élimination de tous les désavantages fiscaux pour les familles, notamment celles qui gardent leurs enfants à la maison. Nous reconnaissons la valeur économique des parents à la maison et soutenons l'adoption de mesures d'équité fiscale comme le partage du revenu pour les couples avec enfants.

Nous reconnaissons également que nombre de personnes âgées ne gagnaient qu'un seul revenu alors que l'un des parents restait à la maison pour s'occuper des enfants. Nos aînés méritent une équité fiscale qui éliminera l'écart entre les familles à un et à deux revenus à la retraite.

Nous reconnaissons la valeur des aidants naturels et est en faveur d'un allègement fiscal pour les familles qui dispensent des soins à domicile.

24. Contrôle des dépenses

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait renforcer l'exécution de la loi et les pénalités prévues au Code criminel pour les fraudes impliquant l'utilisation à mauvais escient de l'argent des contribuables.

Nous croyons que le gouvernement devrait établir un système d'évaluation des programmes afin d'assurer que tous les principaux programmes de dépense du gouvernement sont régulièrement évalués de façon indépendante. Cela assurera que les programmes respectent les priorités du gouvernement et garantissent l'optimisation des ressources.

Nous croyons à un système pénal efficace et efficient. Nous devons appliquer des mesures de contrôle des coûts et offrir des possibilités de revenu pour les détenus et les institutions de détention afin de réduire le fardeau imposé aux contribuables. Cela permettra également aux détenus d'acquérir des compétences, de recevoir une formation et d'avoir une expérience de travail au moment de leur libération.

25. Péréquation

La péréquation est un volet essentiel des efforts du Canada en vue de développer le pays. Le Parti conservateur croit que les provinces et les territoires devraient pouvoir offrir des services publics comparables à des taux d'imposition comparables ; aussi, nous soutenons une formule de péréquation et de financement territorial juste pour chaque juridiction et stimulant la croissance économique.

26. Politique monétaire

Le Parti conservateur est en faveur d'une politique monétaire stable et prévisible créant un climat positif pour les investissements et la croissance du Canada dans le contexte de l'économie mondiale.

27. Pensions

Le Parti conservateur croit que les régimes de retraite des entreprises devraient être investis par des fiduciaires indépendants, au bénéfice des employés, et devraient être sans lien de dépendance et non accessibles par l'entreprise ou ses créanciers.

Le Parti conservateur s'engage à aligner les pensions du secteur public sur les normes canadiennes en optant pour un modèle à cotisations déterminées prévoyant des cotisations de l'employeur comparables à celles du secteur privé.

28. Taxe sure le carbone

Nous pensons que le gouvernement fédéral ne devrait pas imposer de taxe sur le carbone ou de système de plafonnement et d'échange aux provinces ou aux citoyens du Canada. Les provinces devraient être libres d'adopter leurs propres politiques en matière de changement climatique, sans ingérence fédérale ni pénalités ou incitatifs fédéraux.

29. Rapport d'impôts unique

De plus en plus de Québécois réclament une gestion simplifiée du processus de perceptions des impôts. Ainsi, tout en reconnaissant le caractère distinct du Québec, un gouvernement conservateur travaillera en collaboration avec le palier gouvernemental provincial afin d'appuyer la mise en place d'un rapport d'impôts unique afin de réduire la lourdeur administrative.

F) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

30. Principes économiques

Le Parti conservateur croit :

- i. que le gouvernement a la responsabilité de créer un climat économique au sein duquel les Canadiens peuvent s'épanouir et prospérer, et leurs succès se traduire par la création d'occasions d'emploi de qualité pour les Canadiens ;
- ii. au principe de la maximisation de la transformation à valeur ajoutée au Canada, et que le gouvernement fédéral devrait créer un cadre économique qui encourage les entreprises canadiennes à exporter des produits plutôt que des matières premières ;
- iii. qu'un dollar dans les mains d'un citoyen canadien est mieux placé que dans les mains d'une bureaucratie gouvernementale. Les Canadiens devraient bénéficier d'un niveau de vie plus élevé, d'une économie plus concurrentielle et d'une plus grande productivité, comme nos principaux partenaires commerciaux ;
- iv. que la place concurrentielle du Canada sur l'échiquier international ne devrait jamais souffrir de l'absence d'éthique au sein du gouvernement du Canada ;
- v. qu'un fardeau fiscal moins lourd et une ingérence gouvernementale moindre dans l'économie donneront un plus grand pouvoir d'achat aux citoyens canadiens, ce qui entraînera une économie plus concurrentielle, une productivité accrue, plus de possibilités d'emplois de qualité, et un meilleur niveau de vie ;
- vi. que le gouvernement se dote d'un processus de réforme réglementaire vigoureux afin d'éliminer les tracasseries administratives ;
- vii. que le gouvernement du Canada pose des gestes pour accélérer la croissance de la productivité du Canada en :
 - a. améliorant le capital humain grâce à un système d'éducation secondaire, postsecondaire et professionnelle de meilleure qualité et à des règles plus efficaces pour faciliter l'immigration de travailleurs qualifiés ;
 - b. encourageant l'efficacité et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises en augmentant la recherche et le développement et les investissements de capital, et en renforçant la sophistication organisationnelle.

31. Développement industriel

Le Parti conservateur est en faveur de la réduction l'élimination des subventions aux entreprises à but lucratif dans la mesure du possible. Cela comprend l'élimination de l'aide sociale corporatif, des subventions et des paiements aux entreprises, et les investissements gouvernementaux dans les entreprises à but lucratif. Le gouvernement ne devrait pas verser de subventions aux grosses sociétés et choisir les gagnants et les perdants. Nous croyons qu'il sera possible non seulement de réduire, mais en fin de compte d'éliminer les subventions aux entreprises à but lucratif, en mettant l'accent sur une meilleure croissance économique générale en encourageant la concurrence, en améliorant la productivité, en rationalisant la réglementation et en stimulant l'innovation, dans le cadre d'accords commerciaux libres et équitables.

Nous croyons que le gouvernement devrait travailler avec les organisations internationales et chaque pays, pour réduire les politiques protectionnistes, pour garantir des accords de libre-échange. Notre but dans ces négociations, devrait être de garantir des accords qui profitent aux manufacturiers canadiens en leur permettant d'être compétitifs et de remporter du succès grâce à la concurrence et cela sur un pied d'égalité.

Là où un préjudice et des dommages sont causés par des mesures commerciales, et que nous avons une chance raisonnable de gagner et /ou de renverser ces mesures, nous devrions soutenir une industrie sur une base temporaire jusqu'à ce que le différend commercial soit résolu.

Nous soutenons le fait d'amender la Loi sur Investissement Canada pour développer le processus de révision pour inclure la sécurité de l'approvisionnement, les transferts de technologie et les implications anti-trust.

Nous soutenons la privatisation des sociétés de la Couronne qui font directement compétition à des services comparables existants dans des établissements du secteur privé..

32. Science, recherche et développement

Le Parti conservateur est en faveur de l'établissement d'une autorité ou d'un guichet unique chargé d'étudier les importants projets scientifiques selon des directives publiées. Ces types de projets sont souvent paralysés par la bureaucratie car, avec le système actuel, le financement requis doit être sollicité auprès d'une myriade de ministères et d'organismes. Une approche de guichet unique serait plus transparente pour le milieu de la recherche et plus responsable devant les contribuables canadiens.

Nous sommes en faveur de la mise en place d'un expert scientifique en chef indépendant qui conseillerait le Parlement sur des questions scientifiques et soumettrait des rapports connexes, et qui aiderait à coordonner les questions liées aux politiques scientifiques au sein du gouvernement et au palier international. Ce bureau serait inspiré du *Parliamentary Office of Science and Technology* du Royaume-Uni. L'expert scientifique en chef devrait être mandaté par le Parlement pour faire des analyses indépendantes et équilibrées sur les politiques publiques liées à la science et à la technologie. Cette information devrait être fournie ouvertement aux parlementaires et aux citoyens, ce qui permettrait de prendre des décisions avisées.

Nous soutenons le financement de l'innovation, de la technologie et de la recherche par les organismes subventionnaires. Nous sommes en faveur d'un examen concurrentiel par les pairs et d'une transparence et d'une responsabilité accrues afin de déterminer qui doit recevoir des subventions par l'intermédiaire de ces organismes.

Nous reconnaissons l'importance des investissements privés dans la recherche et le développement d'applications commerciales. Nous reconnaissons que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) encourage les investissements privés dans la recherche et le développement. Le gouvernement devrait collaborer avec les intervenants de tous les milieux de la recherche et de divers secteurs industriels pour élargir ce crédit d'impôt. Nous sommes en faveur de l'élimination de l'impôt sur le capital et de la réduction de l'impôt sur les gains en capital, car l'efficacité du crédit d'impôt pour la RS&DE dépend du taux général d'imposition sur le capital et les investissements. En principe, nous croyons que le gouvernement devrait offrir plus d'incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental.

33. Restrictions sur la propriété étrangère

Le Parti conservateur est en faveur d'un assouplissement des règles sur la propriété étrangère pour le secteur industriel canadien en collaboration avec nos principaux partenaires commerciaux dans le domaine des télécommunications, de la distribution en matière de radiodiffusion et de l'industrie aérienne. Nous pensons que le gouvernement devrait entreprendre immédiatement une étude afin de décider de la réduction ou de l'élimination totale de ces règles.

34. Infrastructure

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait allouer une part des taxes fédérales sur l'essence aux provinces et aux territoires pour financer l'infrastructure.

Pour accroître le soutien direct du gouvernement à l'infrastructure, le PCC est en faveur d'utiliser le modèle de financement partenariat public-privé (PPP) pour développer l'infrastructure du Canada et en accélérer le renouvellement.

35. Institutions financières

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait protéger au mieux les intérêts des consommateurs en favorisant la concurrence et en assurant que le secteur des services financiers est correctement réglementé et équilibré en ce qui a trait à la stabilité et aux occasions de succès et de croissance de ces institutions.

36. Organisme national de réglementation des valeurs mobilières

Le Parti conservateur reconnaît que des marchés financiers efficaces sont essentiels à la prospérité du Canada, et qu'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières unique, doté de solides pouvoirs d'application de la loi, est la façon la plus efficace de lutter contre le crime en col blanc et de protéger les épargnes et les investissements des Canadiens. Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de créer un tel organisme.

37. Développement régional

Le Parti conservateur du Canada reconnaît que les politiques en matière de développement régional sont un élément important de toute stratégie exhaustive visant à aider les régions du Canada à saisir les occasions offertes par la nouvelle économie mondiale. Les agences de développement régional comme l'APECA, la DEOC, la FEDNOR et le CED-Q doivent être dépolitisées et se concentrer à attirer de nouveaux investissements du secteur privé.

L'essence même du développement économique, de l'édification de la nation et du développement régional est le libre mouvement des ressources. Le Parti conservateur soutient le développement du pipeline Énergie Est afin de créer des emplois canadiens et de réduire notre dépendance envers le pétrole étranger.

38. Propriété intellectuelle – Loi relative aux brevets

Le Parti conservateur est en faveur d'un processus permettant au titulaire de brevet de rattraper le temps perdu pendant la durée de la protection conférée par un brevet (20 ans) en raison de délais dans la procédure d'approbation gouvernementale.

Le Parti conservateur soutient les petites et moyennes entreprises et leur besoin de commercialiser l'innovation. À cette fin, nous soutenons un processus d'octroi de brevets plus court et plus simple.

39. Loi sur le droit d'auteur

Le Parti conservateur croit que les objectifs de la loi relative au droit d'auteur devraient être :

- de donner la possibilité aux créateurs canadiens de jouir autant que possible des fruits de leur travail ;
- d'assurer que les droits des créateurs canadiens sont protégés adéquatement par la loi ;
- d'assurer un équilibre entre ces droits et la possibilité du public d'utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins d'enseignement, de recherche et d'acquisition continue du savoir ;
- de permettre à une personne de faire des copies de l'enregistrement sonore d'œuvres musicales et de vidéos pour son usage personnel ;
- que la loi soit appliquée équitablement et conformément aux normes internationales.

Nous croyons qu'un accès raisonnable aux œuvres protégées par le droit d'auteur est essentiel à l'apprentissage et à l'enseignement pour les étudiants et les enseignants canadiens, et que l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur enrichit l'acquisition continue du savoir et est un élément essentiel d'une économie axée sur l'innovation.

Nous croyons que le gouvernement devrait examiner les objectifs des politiques publiques sur l'éducation dans le cadre du droit d'auteur et collaborer avec l'industrie afin d'assurer une plus grande sensibilisation et de mener une campagne d'éducation publique afin de mieux informer les utilisateurs et les créateurs des lois qui existent au Canada en matière de droit d'auteur.

Nous sommes en faveur de l'élimination de la redevance sur les supports audio vierges.

40. Développement du Nord canadien

Le Parti conservateur croit qu'il est essentiel au développement économique des trois territoires du Nord de garantir qu'ils ont un conservent 100% des redevances des ressources par le biais d'accords exhaustifs de partage des revenus des ressources avec le gouvernement fédéral immédiatement.

Les décisions concernant le Nord, devraient être prises par le Nord, en donnant des pouvoirs aux résidentes et résidents du Nord à travers le transfert de responsabilités des Affaires autochtones et du Nord Canada aux gouvernements territoriaux et autochtones démocratiquement élus.

Nous soutenons des investissements stratégiques dans le pouvoir de construction nationale, les communications, les infrastructures de défense, les transports, la recherche scientifique et l'innovation technologique, pour permettre des solutions nordiques à l'emploi, l'éducation, la santé et les défis sociaux.

41. Souveraineté dans l'Arctique

Le Parti conservateur croit que l'affirmation de la présence du Canada dans l'Arctique requiert un développement politique et économique dans le Nord canadien. Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. collaborer avec les territoires afin de rationaliser les processus réglementaires ;
- ii. faire des investissements stratégiques considérables dans les Territoires, en particulier dans l'infrastructure de transport et le développement d'une capacité de brise-glaces, afin de répondre à la nécessité pour le Canada d'exercer sa souveraineté dans l'Arctique et de promouvoir un développement annuel continu ;

iii. accélérer la délégation de responsabilités de « type provincial » aux territoires, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres ministères fédéraux ; et

iv. travailler en partenariat avec les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour affirmer et soutenir la souveraineté du Canada dans l'Arctique canadien à l'aide de règles claires, efficaces et uniformes et d'une approche intégrée et concertée en matière de gestion des ressources afin de surmonter les défis associés à l'exploration, au développement et à la circulation maritime accrue dans l'Arctique.

42. Cadre stratégique énergétique à long terme

Le Parti conservateur croit que le Canada possède un avantage économique naturel en raison d'une abondance de combustibles fossiles, d'uranium, de sources renouvelables de biocombustible, de ressources hydroélectriques et de certains des meilleurs régimes éoliens du monde. Nous croyons que le gouvernement devrait élaborer un cadre stratégique en matière d'énergie renouvelable et non renouvelable qui tient compte des engagements en cours et qui répondra à nos besoins à long terme en consommation intérieure et en exportation. Nous croyons que le renforcement de l'intégration du marché de l'énergie assurera une plus grande fiabilité des approvisionnements énergétiques partout au Canada. Nous encourageons le gouvernement à explorer de nouvelles façons de réduire les barrières à la libre circulation des produits énergétiques entre les provinces et à travers d'autres frontières. Le gouvernement du Canada devrait faire preuve de leadership et travailler en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour harmoniser les objectifs énergétiques dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens et devrait chercher à avoir un impact positif sur le développement de l'infrastructure énergétique, l'approvisionnement en énergie et la demande en énergie au Canada en abolissant les obstacles artificiels au commerce interprovincial et international de l'énergie.

Nous continuons à soutenir l'exploration pour des combustibles fossiles, la construction de pipelines, l'efficacité des transports et l'amélioration des usines pour augmenter l'efficacité de la conversion énergétique et réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Nous sommes en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des industries connexes pour fournir de l'énergie aux Canadiens tout en réduisant l'impact négatif sur l'environnement.

Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir et encourager le développement privé de sources d'énergie et de carburants de remplacement comme les énergies éolienne, solaire et géothermique ; les carburants de remplacement comme le biodiesel tiré des récoltes et le méthanol, l'éthanol et le méthane tirés de la biomasse et des déchets organiques ; la technologie des piles à combustible et l'utilisation de l'hydrogène comme carburant pour le transport.

Nous croyons que les pipelines sont un mode de transport des combustibles fossiles efficace et efficient, et nous allons chercher à assurer que le Canada a un réseau de pipelines efficient et que la législation mise en application par l'intermédiaire de l'Office national de l'énergie fait en sorte que toute responsabilité liée à l'exploitation et à l'abandon des pipelines revient à l'exploitant du pipeline, et non pas au public ou au propriétaire des endroits traversés par le pipeline.

43. Mines

Le Parti conservateur soutient des politiques positives pour l'avenir de l'industrie minière, notamment :

- i. l'augmentation des investissements dans la recherche et les programmes sur les sciences de la terre; et

-
- ii. la réduction des processus de réglementation relatifs à ces industries.

44. Cadre stratégique énergétique à long terme

Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir et encourager le développement privé du pipeline Énergie Est. En 2013, le Canada a été obligé d'importer plus de 634 000 barils de pétrole par jour, soit 42,8 pour cent du pétrole utilisé par les Canadiens. Ce pétrole a été importé de l'étranger aux prix mondiaux, alors que nous exportons aux États-Unis du pétrole produit au Canada à prix réduit. Le pipeline Énergie Est permettra de remplacer notre dépendance envers le pétrole brut étranger par l'utilisation de pétrole brut canadien raffiné au Canada. Les 26 milliards de dollars que le Canada a dépensés pour acheter du pétrole brut à l'étranger en 2013 resteraient au Canada, créant des emplois pour les Canadiens, ainsi que des taxes et des redevances pour financer les soins de santé, l'éducation et la prospérité pour tous les Canadiens.

45. ABC de la concurrence. ABC de la concurrence – Lignes aériennes, services bancaires, téléphones cellulaires et plus

Le PCC croit que les politiques qui améliorent la liberté économique et personnelle des simples citoyens sont une priorité unificatrice nationale. Nous croyons également qu'une concurrence accrue – lignes aériennes, services bancaires, téléphones cellulaires et plus – change la donne pour catapulter l'innovation de produits, la liberté de choix et le pouvoir d'achat, pour un niveau de vie le plus élevé possible.

G) COMMERCE

46. Commerce international

Le Parti conservateur croit que le gouvernement a la responsabilité de prendre l'initiative et de collaborer avec ses partenaires provinciaux pour abolir les obstacles interprovinciaux au commerce, au transport, aux échanges commerciaux, à la mobilité de la main-d'œuvre et à la mobilité des capitaux.

Nous sommes en faveur de l'augmentation de la sécurité des emplois existants liés au commerce. Pour créer de nouvelles possibilités d'emploi, notre programme commercial sera axé sur la diversification à la fois des produits destinés à l'exportation et des marchés où nous vendons ces produits. Nous soulignons l'importance de protéger l'accès aux marchés internationaux par un régime commercial fondé sur des règles. Nous croyons que le Canada devrait maximiser les avantages liés au libre-échange, et mettre l'accent sur le besoin de créer des liens commerciaux avec des pays autres que ceux du continent nord-américain.

Aux futures rondes de négociations commerciales, nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. défendre vigoureusement la réduction des obstacles et tarifs commerciaux internationaux ;
- ii. chercher à éliminer les subventions aux exportations, qui perturbent le marché, dans des délais clairement définis ;
- iii. chercher à avoir une définition claire de ce qui constitue une subvention aux exportations.

Nous soutenons les efforts déployés par le gouvernement pour développer de nouveaux marchés pour les produits et services canadiens en mettant l'accent sur le développement de liens commerciaux avec les marchés émergents.

Reconnaissant que l'eau douce est une ressource critique pour l'avenir des Canadiens, nous croyons qu'il devrait y avoir une enquête sur la protection et la sécurité de nos ressources en eau douce à long terme, relativement à leur exportation en tant que produit.

Nous croyons que le gouvernement devrait tenter de maximiser les avantages de nos échanges commerciaux transfrontaliers en réduisant ou en éliminant les obstacles à la circulation efficace des produits, des services et des gens aux points de passage à la frontière. Le gouvernement devrait également chercher à conclure des ententes sur des normes, à la fois abordables et pratiques, sur l'identification sécuritaire de ceux qui traversent la frontière.

47. Commerce interprovincial

Le Parti conservateur du Canada croit que l'inefficacité et les contraintes économiques découlant des obstacles au commerce interprovincial devraient être éliminées dans la mesure du possible. Nous pensons que les principes du libre-échange devraient s'appliquer à tous les secteurs de l'économie.

Nous pensons que le gouvernement devrait prendre l'initiative de collaborer avec ses partenaires provinciaux, en particulier pour moderniser et abolir les obstacles interprovinciaux au transport, aux échanges commerciaux, à la main-d'œuvre et à la mobilité des capitaux.

Le Parti conservateur du Canada soutient l'harmonisation interprovinciale de la formation et des accréditations professionnelles et de métier afin d'encourager une plus grande mobilité de la main-

d'oeuvre et le transfert des qualifications au Canada. Cela soutiendra l'augmentation de l'emploi et permettra de créer une main-d'oeuvre plus qualifiée, qui pourra être formée et diplômée et travailler partout au Canada, sans obstacle.

Nous pensons que le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de moderniser l'Accord sur le commerce intérieur conformément aux accords commerciaux internationaux, ce qui comprend un processus national de résolution des conflits.

48. Commerce interprovincial de l'alcool

Le Parti conservateur du Canada va travailler avec ses partenaires provinciaux afin d'assurer que le commerce de la bière, du vin et des spiritueux entre les frontières provinciales respecte les principes du libre-échange, et que les obstacles à ce commerce sont éliminés dans un esprit de coopération et d'efficacité.

H) TRANSPORTS

49. Principes sur les transports

Le Parti conservateur est en faveur d'un système de transports moderne et efficace faisant partie intégrante du bien-être de l'économie canadienne et étant essentiel à la compétitivité du Canada sur les marchés continentaux et mondiaux.

Nous sommes en faveur d'investissements publics-privés dans les infrastructures dans le cadre d'une approche globale visant à améliorer et à maintenir un système de transports de classe mondiale.

Nous croyons que l'accessibilité aux futures infrastructures de transport pour les personnes handicapées est une priorité fondamentale dans toutes les installations de transport futures, publiques ou privées.

Nous sommes en faveur de la réduction ou de l'élimination des droits, redevances, taxes et loyers, cachés ou non, associés au système de transport national canadien.

Nous croyons qu'une des importantes responsabilités continues du gouvernement est d'améliorer le passage et de réduire la congestion à la frontière. Nous reconnaissons également la nécessité d'améliorer la sécurité et les relations avec les États-Unis et recommandons que la faisabilité d'un périmètre nord-américain soit étudiée.

Nous croyons que le gouvernement devrait assumer la responsabilité des frais légitimes liés aux douanes et à l'immigration à tous les points d'entrée au Canada.

Nous croyons que le gouvernement devrait améliorer le passage et réduire la congestion à la frontière, assurant ainsi la livraison opportune des produits.

Nous croyons que le gouvernement devrait améliorer la sécurité du système de transports du Canada, ce qui comprend les ports et les installations maritimes.

50. Transport aérien

Le Parti conservateur croit que le gouvernement doit négocier des accords de réciprocité de type « Ciel ouvert » s'ils sont dans l'intérêt général du Canada.

Nous sommes en faveur de solides mécanismes de reddition de comptes sur la gouvernance aux administrations aéroportuaires canadiennes.

Nous sommes en faveur que les compagnies aériennes soient représentées au conseil d'administration de NAV Canada.

51. Transport terrestre

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait travailler de concert avec les provinces et utiliser les recettes découlant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence comme source de financement pour mettre en place un véritable « réseau autoroutier national ».

Nous croyons que le gouvernement devrait travailler de concert avec les provinces et les territoires pour mettre en place un système de transport intégré.

Nous croyons que pour réduire les accidents entre les automobiles et les trains aux passages à niveau, le gouvernement devrait continuer à assurer que les propriétaires de chemin de fer assument une plus grande responsabilité pour ce qui est d'uniformiser les signaux et de munir les wagons de réflecteurs latéraux.

52. Augmenter le choix des Canadiens en matière de transport aérien

En étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux/territoriaux, les autorités aéroportuaires partout au pays et des partenaires de l'industrie, le Parti conservateur va présenter et promouvoir activement un nouveau cadre pour une concurrence aérienne nationale et étrangère accrue au Canada, ce qui comprend la mise à l'essai du cabotage sur des itinéraires choisis.

I) ENVIRONNEMENT

53. Principes environnementaux

Dans le but d'avoir une économie forte et d'assurer la santé de ses citoyens, le Canada doit avoir des politiques environnementales solides, coordonnées et réalistes. Le Parti conservateur croit que l'exploration, l'exploitation, la conservation et le renouvellement responsables de notre environnement sont essentiels à notre bien-être soutenu en tant que pays et individus.

Nous croyons que le gouvernement a la responsabilité d'assurer l'équilibre entre les valeurs parfois concurrentes que sont la protection de l'environnement et la création d'emplois.

Nous croyons que l'ensemble des initiatives environnementales et énergétiques devraient faire l'objet d'un examen.

Nous croyons qu'un système de réduction des émissions international efficace face aux changements climatiques doit être vraiment mondial et prévoir des objectifs exécutoires pour tous les émetteurs mondiaux majeurs, ce qui comprend la Chine et les États-Unis.

Nous croyons que le Canada devrait créer un programme visant à sensibiliser la population aux avantages économiques présentés par des solutions environnementales qui minimisent le gaspillage des ressources.

Nous croyons que le Canada devrait établir un programme de crédits d'impôt afin de promouvoir des solutions écologiques dans les domaines du transport et de l'innovation entrepreneuriale, par exemple.

Nous croyons que les gouvernements fédéral et territoriaux devraient faire des investissements conjoints afin d'étudier l'adaptation aux changements climatiques dans le Nord et d'y donner suite.

54. Air pur et réduction du smog

Le Parti conservateur est en faveur de plafonds sur les émissions afin de réduire les polluants causant le smog comme les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les composés organiques volatils, l'ozone troposphérique et les particules.

Nous sommes en faveur de normes sévères sur l'efficacité du carburant et les émissions de gaz d'échappement.

55. Énergie de remplacement et combustibles de transition

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait promouvoir les énergies de remplacement (éolienne, solaire, géothermique), les combustibles de transition (biodiesel, éthanol, gaz naturel) et le développement de l'hydrogène en tant que combustible. Les dépenses engagées pour assurer la sécurité des sources traditionnelles de combustible ainsi que les préoccupations liées à la pollution rendent nécessaire l'utilisation de ces sources d'énergie.

Nous croyons que le gouvernement devrait améliorer les incitatifs fiscaux pour des mesures sur

l'efficacité énergétique qui créent un environnement plus propre.

Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de promouvoir le développement d'usines de recyclage écologiques, utilisant des incinérateurs captant les gaz pour les transformer en énergie.

56. Sites contaminés

Le Parti conservateur est en faveur d'initiatives visant à offrir un financement stable et à long terme pour le nettoyage des sites contaminés, en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités.

Nous croyons que le gouvernement devrait continuer à supprimer les obstacles qui dissuadent le secteur privé de nettoyer et de développer les sites contaminés :

- i. modifier la *Loi de l'impôt* sur le revenu pour que les dépenses liées aux mesures correctives soient déductibles d'impôt ;
- ii. adopter une loi éliminant la responsabilité de l'autorité réglementaire au moment de l'autorisation de restauration afin d'encourager le développement des sites contaminés, qui sera réversible uniquement en cas d'urgence ou de fraude ;
- iii. créer un fonds d'assurance pour les réclamations faites après l'extinction de la responsabilité. Cela permettra de quantifier les risques par l'assurance, la réassurance et la diversification de la propriété ; et
- iv. offrir des incitatifs économiques encourageant le secteur privé à nettoyer les sites contaminés.

57. Exploitation des ressources extracôtières

Pour bénéficier d'avantages économiques, sociaux et environnementaux nets, le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait promouvoir l'exploration et l'exploitation des ressources extracôtières dans toutes nos eaux côtières. Cela devrait être fait de concert avec les provinces et les territoires, les Premières Nations concernées, le secteur privé et d'autres groupes scientifiques et environnementaux.

Nous croyons que les entreprises devraient respecter des pratiques exemplaires et le principe de prudence en vue d'atténuer le risque pour l'environnement.

Nous croyons que le gouvernement devrait permettre des processus réglementaires indépendants afin d'assurer l'utilisation de pratiques sûres et respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation de ces ressources naturelles.

Nous croyons que le gouvernement devrait tenir compte du potentiel des ressources naturelles avant de désigner de nouvelles aires marines protégées.

Nous voulons assurer que de l'information juste et complète sur les risques et les avantages de ces développements est rendue publique.

58. Eau – Grands Lacs

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait :

-
- i. continuer à collaborer avec les États-Unis et les provinces pour faire face aux menaces importantes à la durabilité de nos ressources communes, soit les Grands Lacs et le bassin du fleuve Saint-Laurent ;
 - ii. donner suite aux menaces pour nos ressources communes, ce qui comprend les surfaces libres, les espèces envahissantes, la pollution et d'autres menaces pour l'industrie du tourisme et les conditions de vie et le bien-être économique des habitants de la région ;
 - iii. accorder un financement adéquat afin de respecter les engagements pris envers cette région, où vivent 16 millions de Canadiens, et qui est une source cruciale d'air pur, d'eau potable, de nourriture, de logement, de santé, d'emplois et de loisirs, et où est concentrée la plus grande part de l'industrie canadienne ;
 - iv. fixer des objectifs à long terme ; les traduire en plans réalistes pour le bassin du Saint-Laurent ; utiliser une approche globale face aux questions touchant l'ensemble du bassin ; clarifier les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux ; et reconnaître le pouvoir constitutionnel des provinces.

59. Déversement illégal d'hydrocarbures

Le Parti conservateur croit aux initiatives suivantes :

- i. une meilleure détection des déversements d'hydrocarbures ;
- ii. l'interdiction pour les bateaux d'entrer dans les zones maritimes sensibles ;
- iii. une loi tenant les armateurs responsables des déchets produits par leurs bateaux ;
- iv. des incitatifs pour éliminer les déchets dans les installations portuaires et non pas dans nos eaux.

Nous sommes en faveur de l'augmentation des amendes pour déversement illégal d'hydrocarbures, une pratique qui tue chaque année des centaines de milliers d'oiseaux marins le long des côtes canadiennes. Les armateurs surpris en train de déverser illégalement des hydrocarbures devraient faire face à des accusations criminelles et ne plus pouvoir traverser les eaux canadiennes.

60. Cartographie des aquifères

Le Parti conservateur est en faveur de l'élaboration d'un plan à long terme, en collaboration avec les provinces et les territoires, en vue de créer un inventaire afin d'identifier les aquifères importants et essentiels, et d'adopter une politique pour protéger la qualité et la durabilité des principaux aquifères du Canada. Comme les ressources en eau souterraine sont menacées d'épuisement, il sera de plus en plus important de bien comprendre l'ampleur et l'approvisionnement des aquifères.

61. Espèces aquatiques envahissantes

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait, en collaboration avec les gouvernements locaux, provinciaux et internationaux, rendre obligatoires les directives facultatives actuelles pour les pratiques de gestion des eaux de ballast et assurer la conformité de tous les bateaux transportant des eaux de ballast.

Nous croyons que le gouvernement devrait assurer que tous les bateaux traversant les eaux canadiennes qui ont été construits après une date donnée disposent d'une bonne technologie de traitement des eaux de ballast, et offrir des incitatifs économiques assurant que les armateurs et les exploitants de navires sont récompensés quand ils utilisent des pratiques améliorées de traitement des eaux de ballast. Ces mesures donneront suite au problème posé par la formation et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes qui minent gravement l'intégrité biologique et menacent l'économie des communautés canadiennes dépendant de l'eau. De plus, elles permettront de réduire les coûts de traitement, de confinement et de contrôle de ces espèces envahissantes, très élevés et généralement supportés par les communautés locales, et non pas par les industries qui contribuent au problème.

J) SANTÉ

62. Soins de santé

Le Parti conservateur du Canada croit que tous les Canadiens devraient avoir un accès raisonnable à des soins de santé opportuns et de qualité, peu importe leur capacité de payer.

Les provinces et les territoires doivent posséder toute la souplesse voulue pour garantir la prestation de services de santé médicalement nécessaires au sein d'un système de soins de santé universel et public. Nous sommes en faveur de l'ajout d'un sixième principe à la *Loi canadienne sur la santé* visant à assurer un financement fédéral stable et transparent pour la santé. Le gouvernement devrait travailler avec les provinces de façon coopérative et constructive.

La souplesse offerte aux provinces et aux territoires dans le cadre de la prestation des soins de santé devrait prévoir un équilibre entre les options publiques et privées.

Le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des indicateurs et des objectifs nationaux sur la qualité.

Le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires et des groupes d'experts médicaux afin d'augmenter le nombre de professionnels de la santé là où il y a pénurie.

Le Parti conservateur soutient le droit de conscience des médecins, des infirmiers et des autres personnes qui refusent de participer à, ou de référer leurs patients pour, l'avortement, le suicide assisté ou l'euthanasie.

Le gouvernement devrait collaborer avec les provinces, les territoires et des groupes médicaux professionnels afin d'élaborer une Stratégie nationale sur les soins palliatifs et d'adopter une mesure législative appropriée pour offrir un accès opportun et équitable aux soins palliatifs partout au Canada, qui affirme la vie, considère la mort comme un processus normal et exclut l'euthanasie et le suicide assisté (aide médicale à mourir).

63. Vérification de l'assurance-maladie

Le Parti conservateur soutient le concept d'une vérification sociale, sous les auspices de l'actuaire en chef du Canada, afin d'aider les Canadiens et leurs gouvernements à déterminer dans quelle mesure leur système d'assurance-maladie est fonctionnel. Cette vérification prévoira des conseils actuariels sur la conception du programme et les questions liées au financement du système de santé.

64. Promotion du bien-être

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la promotion du bien-être et de la prévention des maladies en vue d'améliorer la santé des Canadiens et de contribuer à la durabilité de notre système de santé.

65. Protection des travailleurs à risque

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de conclure un accord national sur la modification des codes du travail afin d'offrir aux travailleurs « à

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

risque » comme les gardiens de prison, les responsables de l'application de la loi et les travailleurs de la santé, et à leurs médecins ou à d'autres professionnels médicaux, le droit de savoir quand ils ont été exposés à des maladies infectieuses. Ce droit devrait avoir préséance sur le droit à la protection de la vie privée des personnes infectées et être similaire au droit des travailleurs relativement à l'exposition aux matières dangereuses.

66. Recherche, développement et innovation dans les sciences de la santé

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la recherche dans le domaine des sciences de la santé afin d'améliorer la santé des Canadiens et en tant que secteur économique dynamique à part entière.

Nous encourageons tous les gouvernements à favoriser un milieu qui encourage la recherche dans le domaine des sciences de la santé et le développement de nouvelles technologies en santé, rendu possible en partie par un financement fédéral adéquat.

Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir les projets permettant de réduire les listes d'attente, d'améliorer la qualité des soins et d'assurer une meilleure coordination et un meilleur partage d'informations dans le cadre de la prestation des soins.

Un gouvernement conservateur devrait, en collaboration avec les provinces et les territoires, s'ouvrir à la mise en application des percées technologiques pour que tous les Canadiens puissent bénéficier d'un système de santé efficace, moderne et durable, adapté à leurs besoins.

67. Produits pharmaceutiques

Le Parti conservateur croit que la loi canadienne sur les produits pharmaceutiques doit établir un équilibre entre le fait d'encourager la mise au point de nouveaux médicaments et celui de veiller à ce que ces médicaments soient offerts aux Canadiens à prix abordable. Nous estimons que cet équilibre est partiellement atteint par l'adhésion à la norme internationale de 20 ans pour la protection des brevets sur les produits pharmaceutiques.

Nous croyons que personne ne devrait perdre les économies de toute une vie en raison de problèmes de santé inattendus ou à cause du coût des médicaments d'ordonnance. Par conséquent, nous appuyons l'engagement pris en février 2003 dans le cadre de l'Accord sur la santé, qui donne à tous les Canadiens, d'ici la fin de 2005-2006, un accès raisonnable à la couverture des médicaments onéreux.

Nous sommes en faveur d'un traitement plus rapide du processus d'approbation des médicaments sans compromettre la sécurité des patients.

68. Produits de santé naturels

Le Parti conservateur est en faveur d'une liberté plus grande pour les Canadiens dans leur choix de produits de santé naturels et de traitements complémentaires, tout en prévoyant des garanties suffisantes pour la sécurité publique.

69. Procréation assistée et recherche connexe

Le Parti conservateur reconnaît la nécessité d'une réglementation fédérale sur la procréation assistée et la recherche connexe. Ce domaine devrait être régi par des principes qui respectent l'individualité, l'intégrité, la dignité et la vie humaines. ~~Compte tenu des préoccupations d'ordre éthique et scientifique~~

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

qui entourent la recherche effectuée à partir d'embryons humains, nous appuyons une interdiction initiale de trois ans sur la recherche embryonnaire et nous demandons au gouvernement fédéral d'encourager les organismes subventionnaires à mettre l'accent sur la recherche plus prometteuse sur les cellules souches adultes (cellules souches postnatales).

70. Loi sur l'avortement

Un gouvernement conservateur ne soutiendra pas de loi visant à régir l'avortement.

71. Euthanasie

Le Parti conservateur ne soutiendra pas de mesure législative visant à légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté.

Le Parti conservateur du Canada s'oppose à l'extension de l'euthanasie et du suicide assisté (aide médicale à mourir) aux mineurs, aux personnes non compétentes et aux personnes ayant des souffrances psychologiques.

72. Santé mentale

Le Parti conservateur reconnaît que les soins de santé incluent les maladies mentales et les déficiences de développement, et que tous les paliers de gouvernement doivent agir dans leurs domaines de responsabilité pour assurer la recherche, la sensibilisation du public, l'évaluation opportune, le traitement et le soutien des particuliers et des familles touchés par les maladies mentales et les déficiences de développement.

73. Santé maternelle

Le Parti conservateur soutient des initiatives sur les soins aux mères et aux enfants visant à améliorer et à protéger la santé des femmes et des enfants, et à réduire les décès maternels pendant la grossesse et à l'accouchement. L'accent sera mis sur l'offre des services nécessaires à la vie – eau pure, nutrition appropriée, vaccination, soins médicaux de base et formation des travailleurs de la santé pour soigner les femmes et procéder à des accouchements.

L'avortement devrait être explicitement exclu du programme sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants du Canada dans les pays recevant une aide canadienne, car c'est une procédure qui crée des divisions extrêmes – et qui est souvent illégale.

K) POLITIQUE SOCIALE

74. Principes sociaux

Le Parti conservateur s'engage envers un régime de soins de santé solide et efficace, un enseignement postsecondaire bien financé et un filet de sécurité efficace afin que les Canadiens puissent relever les défis qui les attendent. Nous croyons que le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour renforcer le tissu social du Canada afin d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens, mais plus particulièrement celle des enfants, des aînés et des personnes handicapées.

75. Éducation postsecondaire

Le Parti conservateur croit qu'il faut améliorer l'accessibilité à l'éducation en éliminant le plus grand nombre d'obstacles possible à l'éducation postsecondaire. Le transfert devrait être versé aux provinces et aux territoires en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Nous croyons fermement qu'il faut respecter les champs de compétence provinciale. Toutefois, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle au plan des frais de scolarité et des normes.

Nous sommes en faveur du retrait de l'éducation postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et de la création d'un volet indépendant, le Transfert canadien en matière d'éducation. Le Transfert devrait faire l'objet d'un financement de base, qui augmentera annuellement en fonction de l'inflation et de la croissance démographique. Il devrait faire l'objet de négociations avec les provinces et les territoires en vue d'assurer que le financement est affecté à l'éducation postsecondaire.

Nous croyons que le gouvernement doit assurer que les bourses, rendues libres d'impôt dans le Budget 2006, ne sont pas imposées à l'avenir.

Le Parti conservateur reconnaît l'investissement des étudiants canadiens et leur accordera un congé additionnel d'intérêts de huit mois sur leurs prêts étudiants au Canada pour leur permettre de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché.

76. Prêts étudiants

Le Parti conservateur croit que l'éducation postsecondaire devrait être accessible aux Canadiens par l'entremise d'un Programme de prêts étudiants accordant une aide financière aux personnes dans le besoin. Ce programme doit être axé sur les étudiants et il doit faciliter l'accès aux études à tous les étudiants.

Le Parti conservateur est en faveur d'éliminer l'inclusion du revenu et des biens des parents dans l'évaluation des demandes de prêts et est en faveur d'un modèle de prêt basé sur les ressources personnelles.

Nous sommes en faveur d'une plus grande flexibilité pour les étudiants qui remboursent leurs prêts étudiants du fédéral par la mise en œuvre d'un système de remboursement des prêts en fonction du revenu et des taux d'intérêts préférentiels à ceux qui veulent faire des études supérieures.

Un gouvernement conservateur modifierait les lois fiscales pour faire en sorte que les intérêts des prêts étudiants sur marge de crédit soient déductibles de l'impôt sur le revenu, de façon similaire à la disposition existante pour prêts.

77. Assurance-emploi

Le Parti conservateur du Canada croit fondamentalement à un fonds d'assurance-emploi national solide et sûr afin de soutenir les Canadiens quand ils en ont le plus besoin. À cette fin, le Parti croit que les cotisations des employeurs et des employés au fonds de l'AE devraient être utilisées uniquement pour verser des prestations aux bénéficiaires ; ces fonds ne devraient pas être utilisés pour d'autres dépenses de programme du gouvernement.

78. Famille

Le Parti conservateur croit que la cellule familiale est essentielle au bien-être des personnes et de la société, car c'est là que les enfants acquièrent des valeurs et développent le sens des responsabilités. Dans ces conditions, les lois et les programmes gouvernementaux devraient soutenir et respecter le rôle de la famille canadienne.

Nous croyons que les parents ont le droit et le devoir d'élever leurs propres enfants de manière responsable et conformément à leur conscience et à leurs convictions. Nous pensons que les gens, les gouvernements et les organismes n'ont pas le droit de s'immiscer dans l'exercice de ce devoir, sauf par l'application régulière de la loi.

Nous soutenons le fractionnement du revenu des familles.

Nous reconnaissons la valeur des aidants naturels. Nous examinerons des mesures, dans le cadre du régime fiscal, qui aideront à compenser les coûts économiques sans discrimination.

79. Garde partagée

Le Parti conservateur croit qu'en cas de rupture, la *Loi sur le divorce* devrait permettre une garde partagée, et/ou le partage des responsabilités parentales, sauf s'il est clairement démontré que ce n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant. Les deux parents et tous les grands-parents devraient maintenir des relations sérieuses avec leurs enfants et petits-enfants, sauf s'il est démontré que ce n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant.

80. Garde d'enfants

Le Parti conservateur du Canada reconnaît que les parents sont les mieux placés pour déterminer les besoins de leurs enfants en matière de garde, et qu'ils devraient pouvoir faire ce choix dans un

environnement qui encourage le plus grand nombre d'options possible, et d'une manière qui n'établit pas de discrimination contre les parents qui choisissent d'élever leurs enfants dans les contextes familiaux, sociaux, linguistiques et religieux qu'ils jugent les plus appropriés à leur propre famille.

Nous croyons qu'il faudrait soutenir tous les parents et toutes les familles qui élèvent des enfants, en particulier les parents à revenu faible ou moyen. Nous soutenons fermement un programme comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui offre un niveau de soutien égal aux parents, peu importe l'endroit où ils vivent, leur horaire de travail ou le type de garde d'enfants choisi.

81. Femmes

Le Parti conservateur du Canada appuie la pleine participation des femmes à la vie sociale, économique et culturelle du Canada.

La population active canadienne a évolué de façon telle qu'on y retrouve plus de femmes que jamais. Nous croyons que tous les Canadiens ont le droit d'être libres de toute discrimination en milieu de travail et ont droit à l'égalité des chances.

Les personnes ne devraient être jugées qu'en fonction de leurs compétences, de leurs qualifications et de leur mérite. Les femmes doivent avoir droit à la parité salariale pour un travail égal.

Nous condamnons la discrimination contre les filles par l'avortement pour la sélection du sexe.

82. Personnes âgées

Le Parti conservateur reconnaît que les personnes de plus de 65 ans deviennent un segment dominant de notre population. Nous reconnaissons également que, dans dix ans, la génération du baby-boom aura atteint l'âge de la retraite et représentera une partie importante de la population. Nous nous engageons à ce que les personnes âgées continuent d'avoir une qualité de vie, d'avoir accès aux soins de santé et de pouvoir demeurer à la maison.

Quatre millions de Canadiens sont actuellement âgés de plus de 65 ans, et ce nombre croît rapidement car les Canadiens vivent plus longtemps. De nombreux Canadiens désirent continuer à travailler, mais sont pénalisés parce qu'ils perdent leurs prestations de retraite. Nous nous opposons à la pratique discriminatoire de retraite obligatoire et croyons que les Canadiens devraient avoir la possibilité de prendre leur retraite ou de continuer à travailler, sans perdre leurs prestations de retraite fédérales.

Nous croyons que les personnes âgées de plus de 65 ans devraient payer des cotisations d'assurance-emploi uniquement si elles ont droit aux prestations d'assurance-emploi.

Des politiques devraient être élaborées pour permettre à un plus grand nombre de Canadiens ayant besoin de soins de demeurer à leur domicile au lieu d'être hébergés dans des établissements onéreux, où leur autonomie en souffre et qui coûtent plus cher aux contribuables. Nous sommes en faveur d'incitatifs fiscaux à l'intention des soignants non professionnels qui prennent soin à domicile de parents âgés ou handicapés.

Nous sommes en faveur de mesures sévères pour réprimer la violence envers les personnes âgées et de sanctions plus sévères pour ceux qui commettent ce crime.

Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec ses homologues provinciaux pour identifier les personnes âgées admissibles à des prestations fédérales ou provinciales. Nous croyons que le gouvernement devrait revoir la politique de rétroactivité relative à l'admissibilité aux prestations fédérales.

83. Épargne-retraite

Le Parti conservateur considère la sécurité de la retraite comme un élément vital de l'indépendance. Nous confirmons notre engagement envers le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse.

Nous sommes en faveur de politiques économiques et financières qui assureront que les programmes de retraite gouvernementaux sont abordables et durables à long terme, protégeant le caractère sacré du fonds de placement du RPC afin qu'il ne soit pas utilisé pour équilibrer le budget ou pour n'importe quel autre motif politique.

Nous soulignons l'importance d'assurer que le fonds de placement du RPC assure une sécurité optimale et maximise le taux de rendement obtenu pour le compte des pensionnés du Canada. Aucun autre objectif de nature politique ne devrait empiéter sur les objectifs de sécurité et de taux de rendement maximal.

Nous croyons que le Compte d'épargne libre d'impôt doit être préservé et amélioré.

Nous croyons que l'augmentation significative de l'exemption au titre du Supplément de revenu garanti doit être maintenue.

84. Logement et sans-abri

Le Parti conservateur croit que tous les Canadiens devraient avoir la possibilité raisonnable d'avoir leur propre toit et d'avoir accès à un logement sûr et abordable.

Nous sommes en faveur d'une politique d'allègement fiscal, de programmes de soutien du revenu et d'incitatifs fiscaux afin de faciliter l'accès à la propriété et à la location.

Nous croyons que tous les gouvernements devraient lutter contre l'itinérance en contribuant à la mise en place de refuges, et en reconnaissant les facteurs qui contribuent à l'itinérance et en cherchant des solutions à ces facteurs.

Nous croyons que le gouvernement devrait s'associer et créer des liens avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les initiatives du secteur privé et le travail des organismes sociaux et des organisations sans but lucratif afin de donner suite aux questions liées au logement, à l'itinérance, à l'infrastructure sociale et aux services de soutien connexes, tels que le développement des compétences, l'alphabétisation, le traitement des toxicomanies, et les services sanitaires et sociaux.

Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les municipalités afin d'élaborer des accords-cadres qui aideront les résidents urbains à faible revenu à avoir accès à des logements abordables, en offrant des incitatifs fiscaux aux entrepreneurs en construction du secteur privé. Nous reconnaissons que la plupart des locataires vivent dans des centres urbains, et en raison des pressions exercées par la croissance de la population et certains facteurs économiques, il est de plus en plus difficile pour de nombreux locataires de trouver un logement.

85. Loi nationale sur l'invalidité

Le Parti conservateur est en faveur d'une Loi nationale sur l'invalidité visant à promouvoir un accès raisonnable aux soins médicaux, à l'équipement médical, à l'éducation, à l'emploi, au transport et au logement pour les Canadiens handicapés.

86. Appels téléphoniques harassants

Modifier l'article 372 (3) du Code criminel pour y inclure les communications numériques (par exemple les messages textes).

87. Organisations confessionnelles

Le Parti conservateur soutient le droit des organisations confessionnelles de refuser l'utilisation de leurs installations par des individus ou des groupes ayant des opinions contraires aux croyances ou aux normes de l'organisation sans crainte de sanctions ou de harcèlement, et que la discrimination en fonction des croyances de l'organisation doit être exclue de la définition de discrimination interdite en vertu des droits de la personne.

Nous soutenons la liberté des organisations religieuses de refuser de réaliser des unions ou de permettre l'utilisation de leurs installations pour des événements qui sont incompatibles avec leur foi et leurs croyances.

88. Test des valeurs du gouvernement

Le Parti conservateur croit qu'il est mal et contraire à l'éthique d'exiger que les demandeurs des programmes financés par le gouvernement signent une attestation de test de valeurs ou adoptent une idéologie gouvernementale pour être admissibles au financement gouvernemental.

89. Discours forcé

Le Parti conservateur reconnaît que la liberté d'expression est un élément majeur d'une société libre. Toute forme de discours forcé est une violation de la Charte des droits et libertés. Les libertés individuelles de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression passent avant le discours forcé.

L) AFFAIRES AUTOCHTONES

90. Principes sur les affaires autochtones

Une obligation fondamentale du gouvernement fédéral est d'améliorer les conditions de vie des Canadiens autochtones, y compris les Inuits, au plan des possibilités économiques, de la santé, de l'éducation et de la sécurité collective.

Le Parti conservateur croit que les principes suivants devraient régir l'administration des programmes fédéraux destinés aux Autochtones :

- i. la nécessité d'un cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones ;
- ii. l'autonomie gouvernementale – pouvoir législatif et démocratique ;
- iii. la transparence ;
- iv. le respect du cadre constitutionnel canadien ;
- v. un cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale ;
- vi. le règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral;
- vii. la durabilité économique.

Nous soutenons des dispositions sur la propriété et l'égalité des femmes dans les réserves.

Ces principes devraient également régir la réforme future de la *Loi sur les Indiens* et des textes législatifs connexes. Le gouvernement devrait s'y reporter pour prendre des décisions sur les différends liés aux droits – qu'il s'agisse des traités existants, des décisions des tribunaux ou de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*.

91. Cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones

Le Parlement du Canada doit élaborer des lois régissant la prestation des programmes fédéraux destinés aux Canadiens autochtones. Les Canadiens autochtones et non autochtones ont le droit de savoir sur quel fondement législatif s'appuie le gouvernement du Canada pour affecter des fonds à la santé, à l'éducation, au bien-être social et aux infrastructures des Autochtones. Il faudrait élaborer des mesures législatives qui régissent de tels programmes et qui stipulent les normes de service que le gouvernement fédéral s'engage à offrir aux Canadiens autochtones.

92. Affaires autochtones

Le Parti Conservateur soutient l'abolition de la *Loi sur les Indiens* et propose une nouvelle législation qui reconnaît l'obligation de fiduciaire de la Couronne fédérale tout en proposant une nouvelle entente avec les Premières Nations fondée sur l'autonomie, la capacité de taxation, la transparence, la responsabilisation et le droit à la propriété.

93. Transparence dans les affaires autochtones

Les Canadiens autochtones et non autochtones ont droit à une reddition de comptes et à une transparence totale en ce qui concerne toutes les dépenses de fonds publics pour les programmes, services et transferts intergouvernementaux aux Autochtones. Les Autochtones, comme les autres Canadiens, doivent pouvoir faire appel rapidement à une intervention policière et judiciaire pour contester et vérifier tout exercice de l'autorité gouvernementale (autochtone ou non autochtone) qui est illégal, qui découle de la corruption ou qui constitue un abus de pouvoir.

Le vérificateur général devrait avoir le pouvoir d'examiner les dépenses des gouvernements autochtones et des organismes autochtones qui bénéficient des fonds publics.

94. Respect du cadre constitutionnel canadien

Notre nation est régie par la *Loi constitutionnelle*, selon laquelle la *Charte des droits et libertés* protège et défend les droits de tous les citoyens. Notre avenir commun en tant que pays doit reposer sur l'application universelle de ce cadre.

Tous les droits autochtones reconnus en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* doivent être attribués à l'intérieur des limites de la *Loi constitutionnelle* et la *Charte*, avec la protection entière des droits à l'égalité, tels que les droits des femmes, pour les Canadiens autochtones et non autochtones. Les lois, politiques et programmes futurs liés aux Autochtones doivent refléter un équilibre entre les droits collectifs des Canadiens autochtones en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* et les droits individuels à l'égalité enchâssés dans la *Charte* – qui protègent tous les Canadiens – autochtones et non autochtones. Les Canadiens autochtones ont droit à tous les avantages de la citoyenneté canadienne et à la pleine protection de la *Charte* – dans des domaines comme les débouchés économiques, la prestation des services de santé, la sécurité collective, les droits des femmes, le respect de la primauté du droit, et l'éducation et la protection des enfants. Le Canada doit évoluer d'une manière qui assure une égalité et une fonctionnalité constitutionnelles.

95. Cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale

Il faut chercher un règlement de toutes les « revendications territoriales globales » à la lumière d'un cadre clair qui établit un équilibre entre les droits des demandeurs autochtones et les droits du Canada – en particulier, les règlements négociés doivent mettre en équilibre les besoins économiques et sociaux des Canadiens autochtones et la nécessité pour le Canada de conclure des ententes sûres et finales. Les ententes d'autonomie gouvernementale doivent refléter la nécessité pour le Canada de mettre en place des structures institutionnelles efficaces et pratiques, et d'assurer une « harmonie constitutionnelle » de manière à ne pas nuire à la gouvernance globale au Canada.

96. Règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral

Le gouvernement fédéral devrait adopter, de manière prioritaire, des mesures visant à réduire l'arriéré de revendications « particulières », de manière à rendre justice aux demandeurs autochtones, tout en assurant une certitude pour l'État, l'industrie et les Canadiens non autochtones. En ce qui concerne la réforme institutionnelle liée aux revendications particulières, il faudrait aller de l'avant de manière à régler ces revendications en temps opportun. Il faudrait élargir la compétence de la Cour fédérale, et réduire le pouvoir arbitraire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la politique sur les revendications particulières de façon à éliminer le conflit d'intérêts inhérent de l'État fédéral en ce qui a trait au règlement des « revendications particulières ».

97. Vérification des résultats des affaires autochtones

Le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces, les territoires et les leaders autochtones, devrait ordonner une vérification indépendante de tous les fournisseurs de services sociaux aux communautés autochtones afin de déterminer quelles mesures d'efficacité, s'il y a lieu, sont utilisées et si les programmes offrent les résultats attendus.

Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces, les territoires et les leaders autochtones afin de créer un organe de coordination tripartite chargé d'élaborer une stratégie de coordination de l'ensemble des programmes et services fournis aux communautés autochtones.

Le vérificateur général du Canada et les vérificateurs généraux des provinces devraient inclure une évaluation des résultats obtenus et une responsabilisation financière dans leurs rapports de vérification sur les services aux Autochtones.

98. Droit foncier des Premières Nations

Le Parti conservateur appuie la mise en œuvre d'un régime de propriété qui encouragerait les prêts pour les logements privés et les entreprises. Cela offrira des possibilités économiques et améliorera la liberté individuelle.

Nous sommes en faveur de l'élaboration, en collaboration avec les Premières Nations, d'une loi sur la propriété foncière des Premières Nations qui transférerait les titres fonciers des réserves de l'État fédéral aux Premières Nations qui le souhaitent.

99. Biens matrimoniaux des Premières Nations

Le Parti conservateur du Canada appuie, conjointement avec les Premières Nations, la création d'un code sur les biens matrimoniaux afin de protéger les conjoints et les enfants en cas de rupture de mariage.

100. Choix en matière d'éducation pour les Premières Nations

Le Parti conservateur du Canada propose, là où c'est disponible et avec l'accord de toutes les parties, y compris les autorités provinciales, d'offrir aux Premières Nations de choisir leur mode d'enseignement.

M) JUSTICE PÉNALE

101. Principes de justice

Le Parti conservateur est en faveur de la réorientation de la justice pénale et des services de maintien de l'ordre afin de traiter comme une priorité première la protection de la société par la prévention du crime. De plus, nous sommes en faveur de mettre l'accent sur les besoins et les droits des victimes.

Nous soutenons le système de justice canadien tel que défini dans notre Charte canadienne des droits et libertés et la Constitution du Canada et il n'appuie pas un système de justice parallèle qui contreviendrait à nos libertés et nos droits existants.

Nous croyons que les personnes condamnées pour plus d'un crime grave devraient purger leurs peines de façon consécutive, et non pas simultanée.

102. Contrevenants dangereux

Le Parti conservateur croit que le gouvernement a l'obligation de renforcer la confiance des Canadiens envers la capacité de notre système juridique de bien juger les contrevenants dangereux afin que ces derniers ne soient pas libérés tant qu'ils représentent une menace pour la société.

Tout individu reconnu coupable de deux infractions entraînant la mort ou des blessures graves dans des cas distincts devrait être automatiquement considéré comme un contrevenant dangereux et devoir prouver qu'il ne présente plus un danger pour la société. Cela n'empêchera pas la Couronne de désigner comme un contrevenant dangereux tout autre individu répondant aux critères établis.

Nous croyons que le gouvernement devrait donner le statut de contrevenant dangereux (et imposer une peine d'emprisonnement à vie exécutoire) à tout individu reconnu coupable d'une seconde infraction violente grave, d'une infraction liée au crime organisé, d'un acte de terrorisme ou d'une infraction grave impliquant le trafic de drogues.

103. Registre des prédateurs sexuels

Le Parti conservateur est en faveur de l'enregistrement de l'ensemble des prédateurs sexuels et des contrevenants dangereux désignés. Cet enregistrement devrait être rétroactif jusqu'à la date de la première condamnation.

Le registre et ses services devraient prévoir les mesures suivantes :

- i. le prélèvement et la conservation obligatoires d'un échantillon d'ADN ;
- ii. un réseau d'information, accessible à l'ensemble des forces policières et des services de libération conditionnelle, permettant de localiser (et de suivre) les personnes dont le nom figure dans le registre ;
- iii. un système permettant d'emprisonner ceux qui ne respectent pas les conditions de leur libération avant leur procès.

104. Protection des femmes enceintes

Le Parti conservateur est en faveur d'une législation assurant que les individus qui violentent des femmes enceintes sont sujets à des peines additionnelles si l'enfant à naître est tué ou blessé dans le cadre du crime perpétré contre la mère.

105. Imposition des peines

Le Parti conservateur soutient :

- i. des peines minimales obligatoires pour les contrevenants violents et les récidivistes, et les gens reconnus coupables d'agression sexuelle sur mineur ;
- ii. que les peines pour des infractions multiples soient purgées de façon consécutive ;
- iii. l'élimination de la libération d'office (automatique) ;
- iv. la participation de la communauté et des victimes aux décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles ;
- v. que ceux qui demandent leur libération conditionnelle prouvent à la Commission nationale des libérations conditionnelles qu'ils sont réadaptés ;
- vi. que les juges ne considèrent plus l'emprisonnement comme mesure de dernier recours ; et
- vii. l'abrogation de la « clause de la dernière chance », enlevant ainsi la possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans aux personnes condamnées à la prison à vie.

106. Armes à feu

Un gouvernement conservateur s'engage envers des programmes de contrôle des armes à feu rentables et conçus pour tenir les armes hors de portée de criminels tout en respectant le droit des honnêtes Canadiens de détenir et d'utiliser des armes à feu de manière responsable.

Ces mesures comprendront : des peines minimales exécutoires pour l'utilisation criminelle d'armes à feu ; la surveillance stricte des individus considérés à haut risque ; une répression et des poursuites accrues en cas de contrebande ; des dispositions sur la sécurité de l'entreposage ; une formation sur la sécurité des armes à feu ; un système de vérification de la certification pour tous ceux qui souhaitent acquérir des armes à feu en toute légalité ; et le renforcement des effectifs policiers dans nos rues.

Nous reconnaissons la légitimité de la propriété privée d'armes à feu et résisterons à toute pression contraire, nationale ou internationale.

Un gouvernement conservateur ne privera pas les citoyens canadiens des armes à feu détenues légalement.

Un gouvernement conservateur reconnaît que la possession d'armes à feu par des civils fait partie du patrimoine canadien.

Un gouvernement conservateur simplifierait la classification des armes à feu en adoptant le Système de classification simplifié.

Un gouvernement conservateur ordonnerait l'examen des lois relatives aux armes à feu afin d'identifier les parties qui n'apportent rien à la sécurité publique.

107. Crime organisé

Le Parti conservateur reconnaît que le crime organisé est en hausse partout au Canada, que les organisations criminelles internationales sont de plus en plus actives au Canada, faisant du blanchiment d'argent et du trafic de drogues illicites, et que ce phénomène traverse les frontières.

Pour lutter contre ce fléau et assurer la sécurité des Canadiens au sein de leurs communautés, nous encourageons le gouvernement à :

- i. adopter, en collaboration avec les provinces, une stratégie nationale de lutte contre le crime organisé, ce qui comprend la formation d'un groupe de travail national conjoint sur la sécurité ;
- ii. augmenter les ressources financières allouées à la GRC pour l'aider à lutter contre ces activités dans toutes les régions du pays ;
- iii. proposer une modification au Code criminel afin d'inverser le fardeau de la preuve, de façon que les membres d'une organisation criminelle (et non pas la Couronne) aient à prouver au moment de la saisie que les biens n'ont pas été acquis dans le cadre d'actes criminels commis au nom du crime organisé. Des critères précis régiront cette mesure pour que le principe de la présomption d'innocence de l'accusé soit respecté ;
- iv. renforcer la loi afin de poursuivre toute personne qui participe sciemment à des activités de contrefaçon en fabriquant, reproduisant et distribuant, important ou vendant des biens contrefaits.

Nous croyons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, devrait élaborer des stratégies de prévention dans le cadre de la lutte contre les gangs de rue.

108. Jeunes contrevenants

Le Parti conservateur est en faveur de mesures visant à tenir les jeunes contrevenants responsables devant leurs victimes et la communauté dans son ensemble. Nous croyons que le gouvernement devrait prendre des mesures assurant que les contrevenants violents ou les récidivistes dangereux de 14 ans et plus sont jugés comme des adultes.

Nous encourageons le gouvernement à collaborer avec les provinces et les territoires afin d'assurer que les stratégies d'identification précoces et d'intervention pour les jeunes à risque demeurent. Le système de justice pénale pour les jeunes permettra d'infliger des peines efficaces dissuadant le comportement criminel et donnant le sens des responsabilités aux jeunes contrevenants ; et offrant aux jeunes de meilleures chances de réadaptation.

109. Violence familiale

Le Parti conservateur croit que les conséquences de la violence familiale sont néfastes pour l'ensemble de la société. Nous sommes en faveur de sentences pour les actes de violence familiale qui reflètent notre conviction quant à la gravité de ces actes criminels, et à leurs effets sur les personnes, sur les familles et sur la collectivité. La protection des enfants et des conjoints dans des situations de violence familiale est capitale.

110. Protection de l'enfance

Le Parti conservateur soutient la protection de l'enfance par l'élimination de tous les moyens de défense utilisés pour justifier la possession de matériel de pornographie juvénile.

Nous allons nous opposer à toute tentative de baisser l'âge de protection à moins de 16 ans.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait lutter contre le cyber-harcèlement des enfants en allouant plus de ressources au contrôle d'Internet, en augmentant les peines imposées aux cyberharceleurs, et en prenant des mesures pour sensibiliser tous les Canadiens (en particulier les jeunes) à l'importance de la protection de la vie privée en ligne.

Nous soutenons une mesure législative assurant que tout enfant né vivant reçoit les pleins avantages des soins vitaux et des soins intensifs néonataux pour donner à l'enfant toutes les possibilités de rester en vie.

111. Registre des personnes disparues

Le Parti conservateur est en faveur de la création d'un registre national des personnes disparues afin d'aider à retrouver et à identifier les personnes portées disparues. Ce registre fonctionnerait de concert avec le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et les bases de données sur l'ADN existantes.

Nous sommes en faveur de la rationalisation et de l'amélioration des systèmes informatiques existants, notamment les bases de données sur l'ADN, le CIPC et le registre sur les prédateurs sexuels.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait lutter contre le trafic de personnes en allouant à la GRC le personnel et les ressources requis pour lutter efficacement contre ce problème, et en établissant des peines plus sévères pour toutes les personnes impliquées dans cette forme d'exploitation humaine.

112. Exploitation sexuelle au Canada

Le Parti conservateur rejette le concept de la légalisation de l'achat du sexe ;

Nous déclarons que les êtres humains ne peuvent pas être asservis, achetés ou vendus ; et

Nous allons élaborer un plan propre au Canada pour cibler ceux qui achètent du sexe et les marchés de traite de personnes en criminalisant l'achat du sexe et les actions de toute tierce partie tentant de tirer profit de l'achat du sexe.

113. Charte des droits des victimes

Le Parti conservateur va :

1. promouvoir l'adoption d'une Charte des droits des victimes d'actes criminels, rassemblant tous les droits des victimes existants dans les lois fédérales ;
2. ajouter de nouveaux droits comme une Charte ; et
3. faire en sorte que cette Charte soit fondée, entre autres, sur les droits des victimes au dédommagement, à l'accès à l'information, à la représentation et à la sécurité.

114. Tribunaux relatifs aux convictions culturelles et religieuses

Dans les domaines de compétence fédérale, le Parti conservateur ne soutiendra pas l'existence de tribunaux religieux ou culturels au Canada. Il doit y avoir dans chaque province et chaque territoire du Canada une seule loi pour tous les Canadiens, avec des tribunaux pour les causes criminelles.

115. Marijuana

Afin d'accroître les moyens dont disposent les autorités policières pour lutter contre la drogue et ses impacts négatifs, particulièrement chez les jeunes, et d'alléger les procédures judiciaires, nous recommandons que les agents de la paix puissent émettre des contraventions pour la possession simple de faibles quantités de marijuana.

116. Crime en milieu rural

Le Parti conservateur du Canada fera de la réduction des actes criminels en croissance en milieu rural une priorité.

N) COMMUNICATIONS

117. Système canadien de radiodiffusion

Le Parti conservateur croit à la stabilité de la présence canadienne dans un système de radiodiffusion varié et dynamique. Le système canadien de radiodiffusion devrait offrir un vaste choix de services de programmation canadiens et internationaux tout en respectant le contenu canadien. Le système devrait offrir un choix maximal au public et avoir la capacité d'utiliser de nouvelles technologies pour atteindre ses objectifs publics et privés.

La SRC-CBC est une composante importante du système de radiodiffusion au Canada. Elle doit être un véritable radiodiffuseur public qui répond aux besoins des Canadiens. Nous assurerons que les services de la SRC-CBC sont axés sur son mandat de radiodiffuseur public.

Nous reconnaissons le rôle capital joué par les radiodiffuseurs privés du Canada dans le cadre de leurs services de programmation locaux et régionaux, qui reflètent les réalités linguistiques et multiculturelles de notre pays. Les radiodiffuseurs et les fournisseurs de services du secteur privé sont d'abord et avant tout des entreprises et, à ce titre, ils doivent pouvoir être concurrentiels sur un marché de plus en plus fragmenté et mondial. Nous reconnaissons la nécessité d'une réglementation à la fois souple et prévisible.

La politique canadienne en matière de radiodiffusion doit demeurer pertinente dans l'environnement actuel des communications et répondre aux demandes des Canadiens. Nous croyons que le gouvernement devrait examiner et mettre à jour la *Loi sur la radiodiffusion* pour assurer sa pertinence dans l'environnement technologique d'aujourd'hui. Nous croyons que le gouvernement devrait établir des directives et un cadre stratégique clairs, à l'échelle nationale, qui maximiseront la liberté de choix et assureront que la liberté d'expression est respectée. Le rôle joué par le CRTC dans la réglementation du contenu devrait être réduit afin d'éliminer les chevauchements avec les autres lois existantes.

Nous croyons que le contrôle et les opérations de la SRC-CBC seraient plus efficaces par l'intermédiaire de budgets distincts pour les opérations de radiodiffusion télévisée et de radiodiffusion radiophonique.

118. Industrie canadienne de la production

Le Parti conservateur reconnaît que le milieu de la création, par le canal de la production cinématographique et des médias électroniques, façonne l'identité du Canada et des Canadiens. L'industrie de la production doit être renforcée pour participer à un marché mondial et devenir une industrie autonome et prospère qui emploie une main-d'œuvre qualifiée.

119. Internet

Le Parti conservateur reconnaît l'importance vitale de la connectivité Internet pour la pleine participation des Canadiens à la communauté économique, sociale et culturelle mondiale. Le gouvernement devrait créer un environnement qui encourage le secteur privé à investir pour étendre l'infrastructure à large bande, surtout dans les milieux ruraux et éloignés du Canada.

O) CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ DU CANADA

120. Principes sur la diversité

Le Parti conservateur croit que la société multiculturelle du Canada est une réalité précieuse et reconnaît la nécessité d'encourager la compréhension et l'égalité des chances, tout en s'attendant à ce que les Canadiens adoptent les valeurs communes du Canada comme l'égalité, la démocratie et la primauté du droit.

121. Multiculturalisme

Le Parti conservateur reconnaît la composition riche et diversifiée de la population canadienne, ainsi que la contribution de ces collectivités à notre histoire et au mode de vie des Canadiens. Le gouvernement devrait s'assurer que chaque collectivité peut améliorer le Canada et y contribuer, sans discrimination ni obstacles.

122. Langues officielles

Le Parti conservateur croit que les langues officielles au Canada constituent un avantage unique et important sur le plan social et économique, qui profite à l'ensemble des Canadiens. Nous reconnaissons et soutenons l'importante contribution des communautés linguistiques minoritaires au Canada.

Nous soutenons la *Loi sur les langues officielles*, garantissant que l'anglais et le français ont égalité de statut, ainsi que des droits et privilèges égaux en ce qui a trait à leur usage dans l'ensemble des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Nous encourageons le gouvernement à continuer à collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'accroître les possibilités pour les Canadiens d'apprendre et d'utiliser les deux langues officielles.

P) CULTURE ET PATRIMOINE CANADIENS

123. Principes sur le patrimoine

Le Parti conservateur affirme le rôle du gouvernement fédéral dans la préservation du patrimoine naturel et historique du Canada (par exemple, les parcs nationaux, les musées et les sites historiques) pour le bénéfice et le plaisir de tous et afin de rappeler constamment à tous les Canadiens notre héritage commun.

124. Arts et culture

Le Parti conservateur soutient les arts, la culture et le patrimoine diversifié du Canada. La reconnaissance du fait que la langue fait partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine devrait être le fondement du processus décisionnel concernant le milieu culturel et artistique. Nous encourageons le gouvernement à reconnaître la nature culturelle diversifiée du Canada et son histoire commune, et à prendre cela en considération quand il cherche à améliorer les possibilités et l'accessibilité aux marchés national et international de nos œuvres de création.

Nous croyons que l'aide gouvernementale devrait être liée à la reddition de comptes, à la transparence et à la viabilité. Nous croyons qu'un examen continu est requis pour assurer que les programmes et les politiques atteignent leurs objectifs, sont fondés sur le mérite, et sont libres de toute ingérence politique. Les arts, la culture et le patrimoine enrichissent énormément la société canadienne et ont un impact positif sur la vie de nombreux Canadiens.

Nous soutenons les mesures, y compris celles prises par l'intermédiaire du régime fiscal, qui encouragent les dons par les particuliers et les sociétés à l'intention du milieu des arts et de la culture.

125. Sport amateur

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la promotion du sport amateur afin de créer et de laisser un héritage dans les communautés locales, et d'aider les générations d'athlètes futures. Nous voulons soutenir et intensifier la participation aux événements sportifs locaux et internationaux de premier plan. Un investissement dans le sport amateur est un investissement dans les futurs leaders canadiens et permet d'envoyer des représentants du Canada dans le monde entier.

Q) CANADA RURAL

126. Principes ruraux

Le Parti conservateur soutient que l'agriculture, l'agroalimentaire, les pêches, les mines, le tourisme et la foresterie doivent être une priorité pour le gouvernement fédéral.

Nous croyons que l'avenir et la pérennité du Canada rural passent par l'élaboration de politiques flexibles, innovantes et fondées sur des principes de rentabilité économique réaliste.

R) AGRICULTURE

127. Principes agricoles

Le Parti conservateur considère l'industrie agricole comme un secteur économique stratégique du Canada. Nous reconnaissons que des régions et des secteurs industriels ont certains avantages concurrentiels en matière de production agricole. L'élaboration et le soutien continu de la politique nationale sur l'agriculture vont continuer à refléter notre conviction qu'il n'existe pas de solution unique. La politique agricole doit être élaborée uniquement en consultation avec les producteurs agricoles. Les agriculteurs d'aujourd'hui sont des exploitants d'entreprise, et l'imposition d'une politique pouvant avoir des effets indésirables sur cette communauté de gens d'affaires aurait des conséquences négatives et serait contraire aux principes du Parti conservateur. L'équilibre entre la responsabilité financière et des programmes de soutien efficaces est une priorité première pour ce Parti.

Alimentation. L'alimentation est l'une des premières nécessités de la vie, et nous croyons que le gouvernement doit assurer que l'approvisionnement en aliments au Canada est salubre, sécuritaire et durable. Nous devrions chercher à être parmi les meilleurs du monde en ce qui a trait à la sécurité de l'approvisionnement. Nous encourageons des mesures pour assurer l'étiquetage exact des ingrédients et du ou des pays d'origine, et une vérification de sécurité plus stricte des produits alimentaires importés.

Exportation et diversification. Dans le but d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en aliments au Canada, nous sommes en faveur de l'autosuffisance de la production alimentaire nationale, ce qui comprend une plus grande diversification des types d'aliments et de produits agricoles. Nous encourageons le gouvernement à chercher à améliorer les possibilités d'exportation de tous les produits agricoles, en insistant sur les marchés de produits transformés et finis. Dans le cadre de la diversification, la valeur ajoutée et la fabrication créeront de nouveaux emplois dans les communautés respectives et au Canada.

Durabilité. Si nous voulons assurer la durabilité à long terme de l'approvisionnement en aliments au Canada, la production agricole doit être durable à la fois sur les plans économique et environnemental. Nous croyons que l'utilisation responsable des terres et un bon rendement sur la production alimentaire vont de pair. Pour atténuer les conséquences négatives de situations imprévues, nous allons continuer à offrir aux producteurs des outils économiques novateurs comme des comptes de stabilisation pour leur permettre de réagir aux fluctuations du marché et de gérer les risques posés par les conditions météorologiques et la maladie.

Économie rurale. Alors que la base agricole de l'économie rurale s'érode, l'infrastructure suit la même voie dans les petites communautés. Pour préserver le tissu social du Canada rural, nous encourageons le gouvernement à faire la promotion de la diversité et du développement responsable dans les petites villes et les villages en encourageant l'innovation dans le démarrage de petites entreprises permettant de garder ces communautés en vie.

128. Accords commerciaux agricoles

Le Parti conservateur encourage le gouvernement à continuer à chercher à conclure des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui amélioreront l'accès au marché des produits agricoles canadiens et réduiront les subventions étrangères qui perturbent le commerce et la production.

129. Commission canadienne du blé

Un gouvernement conservateur donnera aux agriculteurs la liberté de prendre leurs propres décisions individuelles de commercialisation et de transport ainsi que de diriger et structurer les organisations de producteurs et d'y participer volontairement.

130. Gestion de l'offre

Le Parti conservateur croit qu'il est dans l'intérêt du Canada et du secteur agricole que les industries sujettes à la gestion de l'offre demeurent viables. Un gouvernement conservateur appuiera la gestion de l'offre et son objectif d'offrir aux consommateurs un produit de grande qualité à un bon prix et avec un rendement raisonnable pour le producteur.

S) PÊCHES

131. Pêches

Le Parti conservateur encourage le gouvernement à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires dans l'ensemble des régions du pays afin de mettre l'accent sur la protection et l'accroissement de tous les stocks de poisson. Cela doit être fait afin de répondre aux besoins des Canadiens, plutôt que de réduire les activités de pêche et de transformation pour s'adapter aux pêches en déclin et mal gérées.

Nous encourageons le gouvernement à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de négociations internationales avec d'autres pays pêcheurs en vue d'assurer une cogestion des stocks partagés et de mettre fin aux abus de pêche, y compris la surpêche étrangère. Nous encourageons le gouvernement à maintenir son engagement à s'occuper de la gestion de la conservation des stocks sur le nez et la queue des Grands Bancs et du Bonnet flamand. Nous reconnaissons que le poisson constitue une ressource renouvelable qui peut être rétablie et maintenue par un investissement adéquat dans la science et la gestion.

Nous croyons à des investissements importants dans notre base de connaissances scientifiques et à des décisions fermes et justes, basées sur des faits, à l'aide d'un régime de réglementation et d'application permettant l'exécution des fonctions nécessaires. Les responsabilités doivent venir des régions participantes où un plus grand nombre de décisions doivent être prises, afin que les stocks naturels, de même que l'aquaculture, puissent être gérés de façon appropriée.

Nous encourageons le gouvernement à collaborer avec toute province ou tout territoire intéressé afin d'améliorer et de rationaliser les mécanismes de gestion provinciale des pêches.

Nous croyons que le gouvernement doit continuer à soutenir l'industrie de la chasse au phoque en éliminant les interdictions internationales injustes imposées aux produits du phoque canadiens.

132. Océans et côtes

Le Parti conservateur croit que les océans entourant trois côtés du Canada sont des juridictions fédérales reconnues au palier international, avec des droits et des responsabilités respectant les lois et les traités internationaux. Nous soutenons :

i) la réclamation par le gouvernement canadien de droits souverains dans les eaux intérieures, dans les eaux territoriales, dans la zone contiguë, dans la zone économique exclusive (ZEE) et dans ou sur le plateau continental du Canada, ou au-dessus de celui-ci ;

ii) le droit souverain :

- a) de contrôler le passage du Nord-Ouest et les passages de l'Intérieur au large des côtes de la Colombie-Britannique en tant qu'eaux intérieures du Canada ;
- b) d'explorer, d'exploiter, de conserver et de gérer les ressources biologiques et non biologiques de la colonne d'eau de la ZEE ;
- c) d'explorer, d'exploiter, de conserver et de gérer les ressources non biologiques du plancher océanique et du sous-sol du plateau continental (minéraux comme les dépôts de ferromanganèse, les nodules de ferromanganèse, les dépôts d'hydrate de gaz et le pétrole) ;

-
- d) de réaliser des activités économiques comme la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents ; de construire et d'établir des îles et des installations artificielles ;
- iii) les droits et la responsabilité :
- a) de faire de la recherche marine et de suspendre ou de cesser les activités de recherche marine scientifique sous sa juridiction ; et
 - b) de réglementer le trafic maritime, d'appliquer des normes de sécurité, de minimiser l'impact environnemental et d'assurer que le trafic de navires étrangers vise des fins légales et pacifiques uniquement.

133. Transport maritime

Le Parti conservateur appuie le maintien des phares, de leur personnel et de leurs aides à la navigation. Les phares contribuent de manière importante à la souveraineté canadienne, assurent la sécurité du public – notamment les plaisanciers et les kayakistes –, constituent une présence essentielle pour la surveillance des hydravions et la circulation maritime, et aident à lutter contre la contrebande.

Nous reconnaissons également la valeur historique des phares et soutenons le concept selon lequel ce sont des infrastructures et du personnel bien placés qui peuvent contribuer à la collecte de données scientifiques et à d'autres fins.

Nous soutenons un plan stratégique pour assurer des installations d'amarrage appropriées dans toutes les communautés côtières du Grand Nord.

Nous croyons que le gouvernement a les obligations suivantes :

- i. appliquer les lois et règlements pertinents sur la pollution due à la vidange ;
- ii. adopter des exigences de déchargement et de navigation spéciales pour des zones désignées et pour poursuivre les navires étrangers quand des rejets polluants ont lieu ;
- iii. fournir aux navires traversant sa ZEE de l'information appropriée sur la sécurité maritime et les relèvements hydrographiques ;
- iv. fournir une capacité de recherche et de sauvetage comparable aux normes internationales d'autres pays développés ;
- v. établir et appliquer des normes de sécurité pour les navires locaux et étrangers naviguant dans les eaux canadiennes, pour le bien-être des travailleurs et de l'environnement.

134. Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce

Le Parti conservateur croit que la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce devrait être abolie et qu'un marché mixte à participation volontaire devrait mis en place.

Nous croyons que les pêcheurs soumis au monopole de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce devraient avoir la liberté de prendre leurs propres décisions en matière de marketing, et de diriger et structurer les organisations de producteurs, et d'y participer volontairement.

135. Recherche marine scientifique

Nous croyons que le gouvernement a l'obligation de :

- i. promouvoir la coopération internationale en matière de recherche marine scientifique à des fins pacifiques ; et
- ii. créer des conditions favorables pour étudier les processus survenant dans l'environnement marin par l'intermédiaire d'accords bilatéraux et multilatéraux.

Nous croyons que le gouvernement devrait promouvoir les possibilités en matière de technologies océanologiques (ou technologies bleues) en identifiant et en abolissant les obstacles au développement de technologies océanologiques, et en encourageant la collaboration entre l'industrie et les établissements d'enseignement pour l'innovation.

Nous croyons que le gouvernement est responsable de la réglementation des activités dans l'océan afin de minimiser l'impact environnemental sur l'environnement marin.

136. Garde côtière, sécurité maritime et navires abandonnés

Le Parti conservateur souligne notre engagement envers la sécurité maritime par un changement institutionnel visant à transférer la Garde côtière au ministère des Transports et à faire en sorte que les bases de la Garde côtière fonctionnent selon un plan rentable, par la création ou la mise à niveau d'installations pouvant répondre aux questions de sécurité maritime de façon efficace et efficiente.

Le Parti conservateur maintient son engagement à faciliter la remise en état ou la démolition des navires abandonnés.

Le Parti conservateur est en faveur que les législateurs dans les circonscriptions du Pacifique et des Maritimes consultent des experts scientifiques et techniques et prennent des décisions fondées sur des données scientifiques indépendantes.

T) IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS

137. Principes sur l'immigration

Le Parti conservateur appuie un système non partisan, accueillant et bien géré pour l'immigration au Canada, fondé sur les éléments suivants :

- i) un processus équitable, transparent et efficient, permettant de gagner le respect et la confiance des Canadiens et de la communauté internationale ;
- ii) des mesures sensibles pour aider à la réunification des familles ;
- iii) assurer que le Canada réussit à encourager les immigrants qualifiés et leurs conjoints et enfants à faire du Canada leur destination de premier choix ;
- iv) un processus clair, pratique et efficient pour que les immigrants obtiennent des équivalences pour les compétences, la formation et l'expérience acquises à l'étranger ;
- v) répondre aux besoins de financement adéquat à long terme des fournisseurs de services d'établissement ;
- vi) maintenir la tradition humanitaire du Canada, selon laquelle il offre asile aux réfugiés.

138. Soutien à l'établissement

Le Parti conservateur veut assurer que les immigrants ont les meilleures occasions possible de contribuer au mieux-être économique et social du Canada. Le soutien fourni par les organismes d'établissement et la communauté dans son ensemble joue un rôle important. Le Parti conservateur croit :

- i. à la collaboration avec les provinces et les municipalités sur une politique concernant le soutien à l'établissement des immigrants ;
- ii. au traitement du besoin de ressources adéquates et équitables nécessaires pour assurer l'enseignement des langues (afin de permettre aux immigrants d'être pleinement fonctionnels dans l'une des deux langues officielles), à l'encouragement à l'adaptation aux valeurs et traditions canadiennes et au mentorat dans la communauté, à l'amélioration des compétences en matière de recherche d'emploi et à d'autres services d'établissement en vue de répondre aux besoins des immigrants, ce qui comprend les enfants ;
- iii. à la rationalisation du processus de financement pour assurer une meilleure stabilité du financement et permettre aux fournisseurs de services d'établissement de faire une planification à long terme ;
- iv. à l'examen de la faisabilité de réserver des fonds fédéraux pour les services d'établissement qui suivent le déplacement des nouveaux arrivants d'une région à l'autre.

139. Immigration de travailleurs temporaires

Le Parti conservateur reconnaît que les travailleurs temporaires peuvent être une source précieuse d'immigrants potentiels en raison de leur expérience de travail au Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. poursuivre le développement de projets pilotes visant à donner suite aux graves pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs et régions précis du pays, et attirant des travailleurs temporaires au Canada ;
- ii. examiner des façons de faciliter la transition des travailleurs étrangers du statut de temporaires à celui de permanents ;
- iii. chercher à assurer que les travailleurs temporaires, en particulier les travailleurs saisonniers, ont droit aux mêmes protections, selon des normes d'emplois minimales, que les travailleurs canadiens.

140. Demandes, permis et frais d'établissement

Le Parti conservateur soutient les changements fondamentaux apportés au processus de demande, lesquels minimisent le stress et l'incertitude vécus par les demandeurs et leur famille, tout en diminuant l'arriéré des demandes et en répondant aux besoins économiques du Canada. Nous soutenons également la réduction des frais d'établissement des nouveaux immigrants.

Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. assurer que Citoyenneté et Immigration Canada dispose du personnel, de la formation et des ressources adéquats pour améliorer le traitement des demandes des personnes désirant venir au Canada ;
- ii. réorganiser le processus de demande pour que les demandeurs aient de l'information précise quant à ce qui les attend, puissent facilement obtenir de l'information sur le statut de leur dossier et reçoivent un service courtois et professionnel ;
- iii. annuler la politique du Parti libéral consistant à séparer les couples mariés pendant le traitement de la demande du partenaire sans statut légal ;
- iv. donner la citoyenneté canadienne automatique aux enfants adoptés à l'étranger par des parents canadiens une fois que l'adoption est finale ;
- v. offrir des options comme le dépôt d'un cautionnement pour augmenter les taux d'acceptation des visites familiales et autres visites spéciales, tout en protégeant l'intégrité du système contre le resquillage ;
- vi. réduire le besoin de permis de séjour temporaires (PST) émis par le ministre en rendant le processus de demande plus équitable et plus efficient, et rendre l'utilisation des PST par le ministre transparente et responsable, par un processus d'examen indépendant ;
- vii. éviter d'utiliser le terme « résident » ou « résidence » dans les visas temporaires, d'étudiants et de visiteurs afin d'assurer une plus grande certitude quant aux personnes qui visitent temporairement le Canada.

141. Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le Parti conservateur croit qu'il faut offrir aux nouveaux immigrants et aux Canadiens ayant des titres de compétences étrangers les meilleures chances d'utiliser leur éducation et leur expérience ici au Canada. Nous considérons que c'est une question d'équité pour ces gens et leur famille, ainsi qu'un moyen d'assurer que le Canada bénéficie pleinement des titres de compétences étrangers.

Nous soutenons la collaboration avec les provinces afin d'élaborer, en consultation avec des associations professionnelles et commerciales canadiennes, un processus permettant d'évaluer les normes des pays d'origine afin d'établir un système pratique pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences et de l'expérience.

Nous soutenons la collaboration avec les provinces pour :

- a. assurer que les examens d'équivalence sont équitables et reflètent avec exactitude le niveau de compréhension attendu des individus formés au Canada ;
- b. élaborer, en consultation avec des associations professionnelles et commerciales canadiennes, des critères pour l'obtention d'un statut professionnel équivalent au Canada, ~~et~~ des programmes de
ii. transition et de liaison pour faciliter l'intégration des personnes possédant des titres de compétences étrangers au milieu de travail du Canada ; et
- a. collaborer avec des organismes professionnels reconnus afin de qualifier au préalable les personnes ayant reçu une formation à l'étranger pour certaines professions dans le cadre du processus
iii. d'immigration.

Nous soutenons que le processus afférent aux titres de compétences doit être divulgué aux demandeurs par le personnel de l'immigration travaillant à l'étranger et sur le site Web Le travail au Canada de Citoyenneté et Immigration Canada.

Nous soutenons que les étudiants étrangers diplômés de collèges et d'universités canadiens reconnus doivent être encouragés à demeurer et à travailler au Canada.

Nous soutenons l'élaboration d'un meilleur système pour identifier les professions sur le marché du travail canadien souffrant de pénuries de main-d'œuvre et d'un système d'immigration plus souple afin d'assurer que ces besoins peuvent être satisfaits.

142. Détermination du statut de réfugié

Le Parti conservateur est fier de la tradition humanitaire du Canada selon laquelle nous offrons asile à ceux qui ont dû fuir leur patrie, et nous accueillons les réfugiés au Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait promouvoir l'intégrité et l'équité de notre système de détermination du statut de réfugié, et assurer que les décisions sont prises rapidement et conformément au processus, et protègent la sécurité des Canadiens. Nous croyons que la procédure d'appel actuelle est déficiente et beaucoup trop lente.

Nous croyons :

- i. à la rationalisation du processus de validation des revendications du statut de réfugié ;

-
- ii. que, quand la Commission de l'immigration et du statut de réfugié détermine que des demandeurs d'asile ne sont pas admissibles en tant que réfugiés véritables, ces gens doivent être escortés hors du Canada en temps opportun et recevoir l'information dont ils ont besoin pour entreprendre le processus approprié pour demander un permis d'immigration à partir de l'étranger ;
 - iii. à l'accord d'une plus grande priorité aux réfugiés identifiés conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés ;
 - iv. à la mise en œuvre d'une procédure entièrement fondée sur le mérite pour les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ; et
 - v. à l'élaboration d'une procédure d'appel équitable et opportune pour la revendication du statut de réfugié.

143. Citoyenneté par la naissance

Nous encourageons le gouvernement à adopter une mesure législative qui éliminera complètement la citoyenneté par la naissance au Canada, sauf s'il l'un des parents de l'enfant né au Canada est un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada.

U) AFFAIRES ÉTRANGÈRES

144. Passage de clandestins

Le Parti conservateur croit à :

- a. l'adoption d'une approche proactive pour réduire le passage de clandestins à l'étranger au
 - i. moyen de sanctions et de l'interruption judiciaire d'activités de migration clandestine vers le Canada ; et
- b. la promotion d'un gouvernement démocratique et responsable dans ces régions du monde d'où proviennent les réfugiés.

145. Principes sur les affaires étrangères

Le Parti conservateur est en faveur d'une politique étrangère qui protège la souveraineté et l'indépendance du Canada, défend nos intérêts nationaux (politiques, économiques et stratégiques), contribue à la défense et à la sécurité collectives, soutient les principes démocratiques et les droits de la personne, et aide le développement international.

Nous croyons que le gouvernement devrait reconnaître l'importance d'une dimension éthique en matière de politique étrangère et défendre les valeurs massivement soutenues par les Canadiens.

Nous croyons que les relations internationales du Canada et les politiques commerciales et sur l'aide étrangère devraient défendre les intérêts économiques du pays, tout en respectant les droits de la personne et la liberté individuelle.

Nous croyons que le gouvernement devrait intégrer notre politique étrangère aux politiques en matière de commerce et de défense nationale.

Nous croyons que le gouvernement devrait prendre des mesures décisives pour lutter contre le trafic de personnes et jouer un rôle de premier plan dans le développement d'accords et de protocoles internationaux contre le trafic de personnes.

146. Aide étrangère – Aide publique au développement

Le Parti conservateur croit aux avantages inhérents de l'aide au développement pour les Canadiens et le reste du monde. L'aide au développement doit être ancrée dans l'expression des valeurs canadiennes et accordée en fonction des intérêts stratégiques du Canada, tel qu'il est défini dans une politique étrangère intégrée.

Nous nous engageons à consolider le bilan du Canada en matière d'aide étrangère. Nous soutenons l'adoption d'une loi qui permettra au Parlement de définir un cadre législatif relatif à l'enveloppe de dépenses de l'Aide publique au développement du Canada (APD). Cette mesure législative prévoira un mandat clair en ce qui a trait à l'aide au développement ; aux mécanismes assurant la cohérence de la politique, du processus de surveillance, de la reddition de comptes et du rapport au Parlement ; et à une plus grande transparence.

Nous soutenons une plus grande efficacité des initiatives du gouvernement canadien en matière d'aide humanitaire. Pour y parvenir, nous encourageons l'adoption de critères bien définis à l'égard des pays bénéficiaires.

Nous croyons que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) devrait avoir les pouvoirs nécessaires pour faire le suivi et rendre compte des dépenses et des montants affectés à l'Aide publique au développement, afin d'assurer qu'elle atteint les objectifs en matière de réduction de la pauvreté, de respect des droits de la personne et de bonne gouvernance. L'ACDI devrait avoir la responsabilité de publier un rapport annuel afin de maintenir le soutien public aux augmentations de l'APD et d'améliorer la transparence et la reddition de comptes.

Nous soutenons les mesures pour assurer que l'enveloppe de dépenses de l'APD augmentera d'une façon stable et prévisible, en particulier le cadre pour l'augmentation de la contribution du Canada au monde en développement, selon lequel l'aide doublera d'ici 2012.

Nous croyons que l'ACDI doit informer l'industrie canadienne quand et où elle offre une aide financière. Cela assurera que les entreprises canadiennes ont la possibilité de soumissionner au moment des appels d'offres.

147. Rôle du Parlement dans les affaires étrangères

Le Parti conservateur croit que le Parlement doit être responsable de la supervision efficace de l'application de la politique étrangère canadienne et de la participation des Forces canadiennes aux opérations à l'étranger.

148. Traités internationaux

Le Parti conservateur soutient la pratique consistant à assurer que le Parlement est pleinement informé et consulté avant que des mesures exécutoires soient prises relativement à tout nouveau traité international majeur. Les provinces devraient également être pleinement consultées si ces traités ont des répercussions directes sur leur pouvoir et leurs finances, dans leurs domaines de responsabilité.

149. Entente sur les tiers pays sûrs. Renégociation de l'Entente sur les tiers pays sûrs Canada – États-Unis

Le Parti conservateur croit en la suppression de tout passage clandestin au pays. Afin d'assurer la sécurité et le respect de ses frontières, le parti s'engage dès l'élection d'un gouvernement conservateur à prendre les mesures nécessaires pour renégocier l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis afin d'en éliminer les lacunes relatives à l'entrée d'illégaux au Canada.

150. Ambassade canadienne à Jérusalem

Le Parti conservateur du Canada reconnaît Jérusalem en tant que capitale d'Israël. De même que son histoire ancienne l'a établie comme siège du gouvernement, Jérusalem est également la ville où se trouve maintenant le parlement, la Cour suprême et la résidence officielle de son président. En tant que tel, notre parti milite en faveur de l'idée de choisir Jérusalem comme emplacement pour l'ambassade canadienne.

151. Rétablir le Bureau de la liberté de religion

Nous croyons que le gouvernement du Canada devrait rétablir le Bureau de la liberté religieuse afin de promouvoir le droit universel à la liberté religieuse à l'échelle internationale et de défendre les intérêts des minorités religieuses persécutées dans le monde.

152. Traité CANZUK. Mise en application du Traité CANZUK

Sous réserve de vérifications de sécurité et de santé exhaustives, le PCC va chercher à établir les objectifs suivants dans les pays du CANZUK :

- a) Libre-échange des produits/services.
- b) Mobilité sans visa des citoyens pour le travail/les loisirs, dont le déménagement à la retraite.
- c) Accords réciproques sur la santé similaires aux accords bilatéraux de l'Australie, de la Nouvelle- Zélande et du Royaume-Uni.
- d) Amélioration des choix des consommateurs/de la protection des déplacements. e) Coordination de la sécurité.

V) DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ

153. Stratégie de défense « Le Canada d'abord »

Le Parti conservateur du Canada croit que la politique de défense du Canada a comme but fondamental de :

Défendre notre liberté démocratique et notre intégrité territoriale, car c'est l'obligation première de notre gouvernement fédéral.

Maintenir nos obligations actuelles, aux paliers régional et international.

Joindre nos forces à nos alliés, si c'est dans le meilleur intérêt du Canada, afin de défendre les droits et les libertés des peuples du monde entier.

154. Anciens combattants

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait s'engager à offrir les meilleurs services et avantages possible aux anciens combattants et à leur famille, en reconnaissance des services rendus au Canada. Le Parti conservateur s'engage également à honorer les réalisations et les sacrifices des anciens combattants canadiens par la sensibilisation de la population et des événements et monuments commémoratifs.

Nous soutenons la *Déclaration des droits des anciens combattants* pour assurer que tous les conflits

impliquant des anciens combattants sont traités rapidement, équitablement et avec la présomption en faveur des droits des anciens combattants. Le Parti conservateur considère cela comme un élément important de l'engagement national à traiter nos anciens combattants avec respect.

Nous soutenons l'établissement d'une norme sur la prestation des services offerts aux vétérans, notamment des engagements dans des délais clairs, par exemple les examens, le paiement de services, etc.

Nous sommes en faveur de la réforme continue du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pour qu'il réponde plus efficacement aux besoins des anciens combattants. À cette fin, nous allons chercher à augmenter le nombre de militaires siégeant à ce conseil.

Nous continuerons à veiller à ce que les anciens combattants canadiens reçoivent les prestations et les services qu'ils méritent après une vie de dévouement à leur pays.

Nous nous engageons à assurer que les anciens combattants des guerres et des missions de maintien de la paix auxquelles a participé le Canada reçoivent leurs pensions d'anciens combattants et des soins de santé en temps opportun.

Nous nous engageons à assurer que les hôpitaux pour anciens combattants, les établissements de soins et les ailes des hôpitaux civils réservées aux anciens combattants sont en parfait état de fonctionnement.

Nous reconnaissons l'importance d'aider les anciens combattants et leurs familles à relever le grand défi qu'est la réintégration à la vie civile après de difficiles périodes de service. Aussi, nous nous engageons à faire du Canada un chef de file international du diagnostic, du traitement et de la recherche sur tout stress mental ou physique dû au service militaire.

Nous examinerions des mesures pour assurer que les trésors militaires nationaux sont conservés au Canada en tant que partie intégrante de notre patrimoine national et que le gouvernement achète des trésors militaires privés revêtant une importance particulière si cela est faisable.

155. Sécurité

Le Parti conservateur croit que le Canada a un intérêt direct dans un monde plus stable et plus sécuritaire. Notre gouvernement doit être en mesure de traiter de questions complexes touchant la sécurité internationale afin de protéger nos citoyens et de s'acquitter de responsabilités plus vastes.

Nous nous engageons à assurer une meilleure collaboration entre les organismes de sécurité et de renseignement canadiens afin de mieux protéger les Canadiens contre les menaces internes et externes à la sécurité et à l'économie dans un environnement mondial changeant et instable. Le Canada ne doit pas être un asile pour les terroristes internationaux.

Nous croyons que le Canada devrait soutenir ses alliés en apportant tout le support nécessaire pour défaire le fléau du terrorisme transnational. Le Parti conservateur pense qu'il est possible de défaire le terrorisme uniquement par une approche soutenue et exhaustive, assurant la participation et la collaboration actives du Canada avec ses alliés. Le gouvernement du Canada doit utiliser sa force militaire, ses ressources d'application de la loi et ses organismes du renseignement afin de prévenir les attaques, de défaire les réseaux criminels et de couper les sources de financement des individus et des groupes terroristes de plus

en plus déterminés et sophistiqués.

Nous croyons que le gouvernement devrait continuer à travailler avec nos partenaires nord-américains afin de coordonner les efforts déployés pour assurer notre sécurité individuelle et collective et notre prospérité économique, en mettant l'accent sur la protection de nos eaux nordiques.

Les responsabilités liées à une Garde côtière canadienne revitalisée devraient faire partie intégrante du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Dans le cadre des mesures visant à accroître la sécurité maritime, le gouvernement devrait rétablir la Police des ports en tant qu'unité de la GRC, et accroître la surveillance des côtes et des Grands Lacs.

Nous croyons que le gouvernement devrait s'engager à assurer que des organismes comme le SCRS, la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Garde côtière sont dotés de ressources adéquates en main-d'œuvre et en matériel.

156. Réservistes militaires

Le Parti conservateur reconnaît la contribution importante des réservistes militaires à la sécurité du Canada, et croit que le gouvernement devrait s'engager à soutenir les réservistes déployés dans le cadre de missions ou de formation professionnelle comme s'ils étaient des membres de la Force régulière. Quand des réservistes sont appelés à quitter leur foyer et leurs familles pour servir le Canada, le moins que nous puissions faire est d'assurer que leur travail civil les attend à leur retour.

Nous soutenons l'obligation de l'ensemble des ministères et organismes fédéraux et des entreprises sous réglementation fédérale de garantir que tout employé qui quitte temporairement son poste non militaire pour des missions ou une formation militaire retrouvera son poste non militaire à son retour de déploiement ou de formation.

Un gouvernement conservateur va collaborer avec des partenaires provinciaux et privés afin d'assurer que tout le personnel de réserve travaillant pour un gouvernement provincial, un organisme provincial ou le secteur privé retrouvera son poste non militaire à son retour de déploiement ou de formation.

157. Simplification de l'approvisionnement de défense

Le Parti conservateur croit qu'il faut simplifier l'approvisionnement des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale, et réduire les délais et éliminer les obstacles bureaucratiques.

158. Devoir de diligence

Le Parti conservateur du Canada reconnaît et accepte sans réserves l'existence d'un contrat social entre le gouvernement du Canada et ceux qui ont servi dans les Forces armées du Canada (contrat social militaire).

159. Soins et réhabilitation des membres des Forces armées canadiennes blessés

Le Parti conservateur croit que les militaires blessés dans l'exercice de leurs fonctions, qui autrement seraient libérés, doivent être gardés et au besoin formés de nouveau par les Forces armées canadiennes jusqu'à la fin de leur contrat ou plus longtemps, à la discrétion de la chaîne de commandement

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

160. Défense Nationale et Sécurité

Le Parti conservateur du Canada soutient la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le principe de la sécurité collective. Un gouvernement conservateur cherchera à dépenser au moins les deux (2) pour cent du PIB recommandés par l'OTAN pour la Défense nationale.

W) UNE DÉMOCRATIE FORTE – ÉLABORATION CONTINUE DES POLITIQUES

161. Principes sur l'élaboration des politiques

Le Parti conservateur croit qu'une vraie démocratie inclut la participation active de tous les citoyens aux affaires du pays. Nous nous engageons à tenir de vastes consultations avec les citoyens, partout au Canada, afin de maintenir le processus d'élaboration continue des politiques et d'assurer que les députés bénéficient de la pleine participation de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Parti conservateur du Canada

130, rue Albert, bureau 1720
Ottawa (Ontario)
K1P 5G4

Sans frais : (866) 808-8407
Tél : (613) 755-2000
Fax : (613) 755-2001



Conservative Party of Canada

130 Albert Street, Suite 1720
Ottawa, Ontario
K1P 5G4

Toll free: (866) 808-8407
Phone: (613) 755-2000
Fax: (613) 755-2001